

# BILAN STATISTIQUE DES PRETS CONVENTIONNES DE L'ANNEE 2016

A)	Des taux très bas. ....	3
B)	Les changements de réglementation de l'année. ....	4
	1) Les PAS .....	4
	2) Le Prêt à taux zéro .....	5
C)	Augmentation du nombre de logements financés par des PC et petite baisse des montants par rapport à 2015.....	5
D)	Six PC sur dix pour l'ancien. ....	7
E)	L'ancien majoritaire pour tous les prêteurs.....	9
F)	Près de neuf PC sur dix sont des PAS.....	11
G)	Evolution des parts de marché. ....	13
H)	Une part de PC à taux variable toujours très basse. ....	15
I)	Un montant moyen prêté en baisse, mais avec des grandes disparités.....	16
	1) Comparaison par type d'opération.....	16
	2) Comparaison par type de taux.....	18
	3) Comparaison PAS et non PAS.....	19
	4) Comparaison par établissement .....	20
J)	Une baisse du nombre de logements financés par des PC théoriquement éligibles à l'APL.....	20
K)	Les montants effectivement versés en baisse. ....	21
L)	Hausse des amortissements et des remboursements anticipés. ....	22
M)	L'encours des prêts : 67,6 milliards d'euros. ....	22
	ANNEXES .....	25

# PRETS CONVENTIONNES

## STATISTIQUES

### ANNEE 2016

*Avertissement* : les statistiques sur les prêts PAS issues des déclarations des prêts conventionnés ne sont pas directement comparables aux statistiques issues de la base de données du FGAS, ni à celles émises par la Banque de France dans la double mesure où la procédure de déclaration n'est pas la même et où les statistiques PC donnent les renseignements pour les « émissions » et les « versements »<sup>1</sup> de prêts alors que les deux autres sources (FGAS et Banque de France) indiquent les « mises en force ».

D'autre part, ce bilan est établi à partir des déclarations établies par les établissements. L'organisme prêteur doit fournir à la SGFGAS, au début de chaque mois ou de chaque trimestre, en fonction de la périodicité retenue par la commission bancaire pour la production de certains documents comptables :

- Un état des prêts conventionnés accordés au cours du mois ou du trimestre précédent (en nombre de logements et en montant)
- Un état des encours desdits prêts, arrêté à la date de situation comptable du mois ou du trimestre précédent.

Les prêts conventionnés garantis dans le cadre du FGAS, ainsi que ceux dont les titulaires remplissaient à la date de la demande les conditions requises pour bénéficier de l'APL, doivent être distingués des autres prêts conventionnés.

Le terme « effectifs » utilisé dans ce bilan, correspond au nombre de logements ayant fait l'objet d'une émission de prêt conventionné de la part de l'établissement prêteur encore appelé « nombre d'autorisations » déclaré par les établissements. Par « PC » on entendra donc dans le présent bilan, « logement financé par au moins un prêt conventionné<sup>2</sup> ».

Dans la base Fgas des prêts garantis, certains établissements déclarent plusieurs PAS pour une même opération financée. Dans la mesure du possible, les informations de cette base sont rapportées en complément dans ce bilan.

Production de l'année 2016, en hausse : 111 740 PC pour 12,3 milliards d'euros

Rappel 2015 : 105 602 PC pour 12,3 milliards d'euros  
Rappel 2014 : 98 671 PC pour 10,7 milliards d'euros

Encours des PC à la fin du 4e trimestre 2016 : 67,6 milliards d'euros\*

Rappel 2015 : 67,0 milliards d'euros\*\*  
Rappel 2014 : 72,1 milliards d'euros\*\*\*

\* Un établissement a procédé à des ajustements mensuels dont le total est de 36,9 M€ pour l'année.

\*\* Un établissement a procédé à des ajustements très importants de -6,7 Md€ suite à une bascule informatique, un autre a fait un ajustement de 17 613 K€ (Mise à jour des méthodes de calcul - Nouveaux plans comptables des établissements de crédit).

\*\*\* Un établissement a fait un reclassement comptable des encours de prêts enregistrés à tort comme PC pour un montant de 4 776 104 K€, un autre a procédé à une régularisation de 361 K€ (prise en compte des PAS).

---

<sup>1</sup> Rappel de quelques définitions :

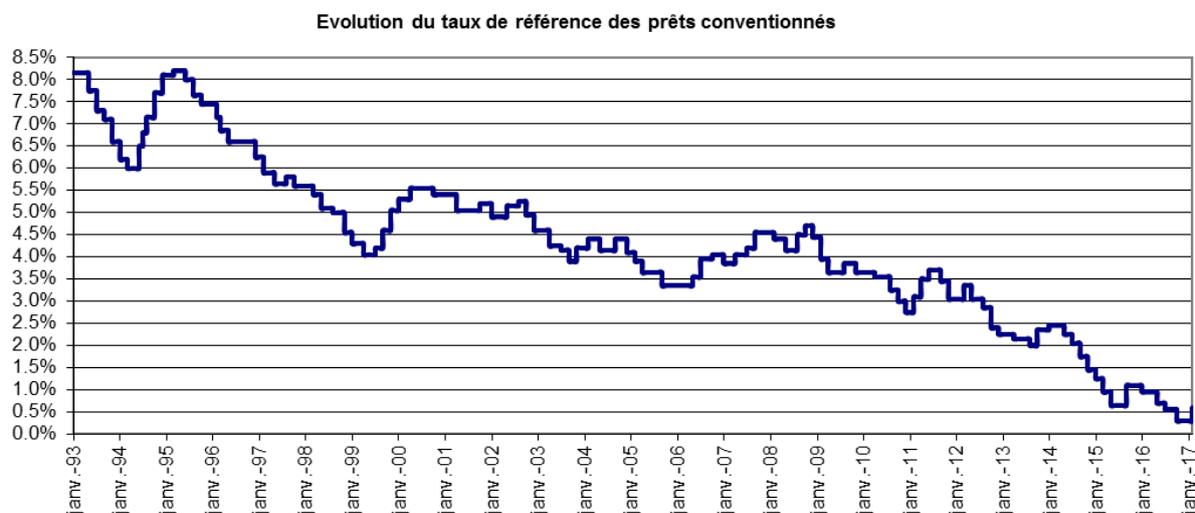
Les « émissions » sont (en effectif ou en montant) les prêts auparavant appelés « autorisés » pendant la période sous revue.

Les « versements » sont les sommes effectivement mises à la disposition de l'emprunteur pendant la période sous revue.

Enfin les « mises en force » sont les crédits ayant fait l'objet au cours de la période sous revue, d'un premier versement effectif au bénéficiaire du prêt, quel que soit le montant de ce décaissement. Les crédits sont déclarés en une seule fois, pour le montant total accordé, dès le premier versement, quel que soit le rythme adopté ou prévu pour les versements ultérieurs.

<sup>2</sup> Certains EC financent un logement avec plusieurs PC

## A) Des taux très bas.



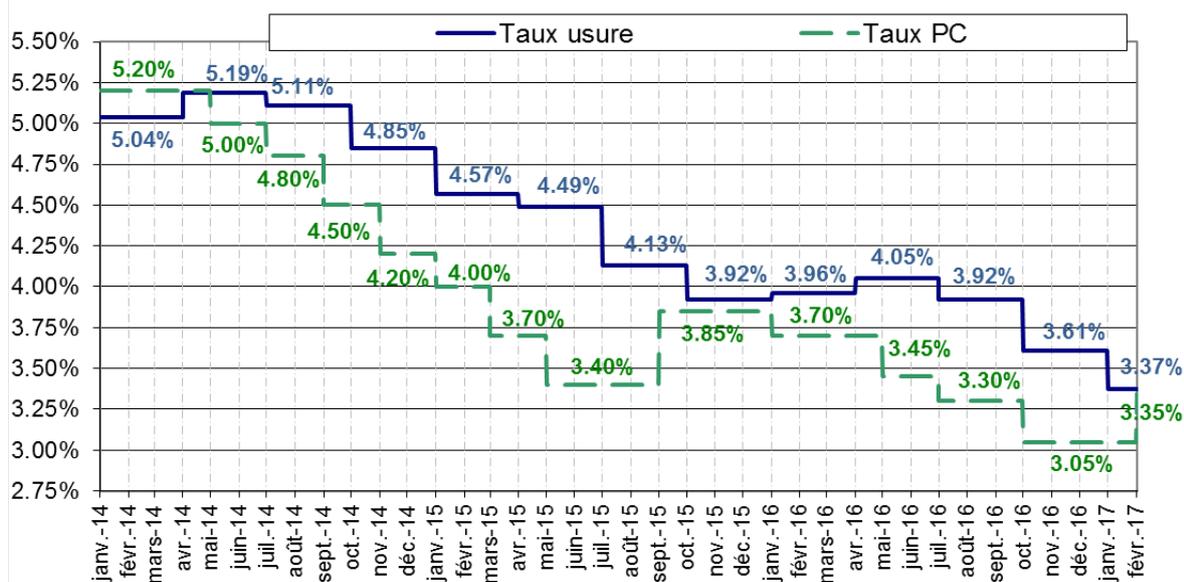
L'année 2016 commence par un taux de référence à 0,95 %, qui descend ensuite à 0,70 % à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, puis à 0,55 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016. A partir du 1<sup>er</sup> octobre, il chute à 0,30 %.

Rappels :

1. Les marges appliquées au taux de référence pour obtenir les taux plafonds sont de 2,3 % pour les PC à taux variable quelle que soit la durée et pour ceux à taux fixe d'une durée inférieure ou égale à 12 ans, de 2,5 % pour ceux d'une durée comprise entre 12 et 15 ans, de 2,65 % pour ceux d'une durée comprise entre 15 et 20 ans et de 2,75 % pour ceux d'une durée supérieure à 20 ans. Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, ces taux plafonds sont également ceux des PAS.
2. Les taux pratiqués, majorés des divers éléments composant le T.E.G. ne doivent pas dépasser le seuil de l'usure en vigueur.
3. La base des PC ne permet pas de connaître les taux pratiqués par les établissements.

Depuis fin avril 2014 le taux plafond des PC à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans reste inférieur au taux d'usure.

## Evolution du taux plafond PC fixes > 20 ans



### B) Les changements de réglementation de l'année.

#### 1) Les PAS

Pour les offres de prêt émises à compter du 1er janvier 2016 les plafonds de ressources pour l'obtention d'un prêt PAS sont identiques à ceux du PTZ+ (on retient comme revenu plancher le 9<sup>ème</sup> du montant d'opération):

NOMBRE DE PERSONNES destinées à occuper le logement	ZONE A	ZONE B1	ZONE B2	ZONE C
1	37 000 €	30 000 €	27 000 €	24 000 €
2	51 800 €	42 000 €	37 800 €	33 600 €
3	62 900 €	51 000 €	45 900 €	40 800 €
4	74 000 €	60 000 €	54 000 €	48 000 €
5	85 100 €	69 000 €	62 100 €	55 200 €
6	96 200 €	78 000 €	70 200 €	62 400 €
7	107 300 €	87 000 €	78 300 €	69 600 €
8 et plus	118 400 €	96 000 €	86 400 €	76 800 €

Pour les précédents plafonds de ressources applicables pour les prêts émis à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 (également identiques aux plafonds du PTZ) voir : [http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/prest-accession-sociale?id\\_courant=780](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/prest-accession-sociale?id_courant=780)

## 2) Le Prêt à taux zéro

### ➤ **Le PTZ en 2016**

Quatre modifications sont apportées au PTZ :

- La quotité de financement est portée à 40 % pour toutes les opérations (sauf les achats de logements HLM) ;
- Les plafonds de ressources sont relevés, les emprunteurs étant regroupés en trois tranches ;
- Un différé de 100 % est mis en place pour tous les emprunteurs, sa durée variant selon la tranche entre 15 et 5 ans ;
- Les opérations dans l'ancien avec travaux sont désormais possibles dans toutes les communes.

La forte augmentation de la quotité finançable a un impact marqué sur la production des PC, en particulier pour leur montant unitaire.

### **C) Augmentation du nombre de logements financés par des PC et petite baisse des montants par rapport à 2015.**

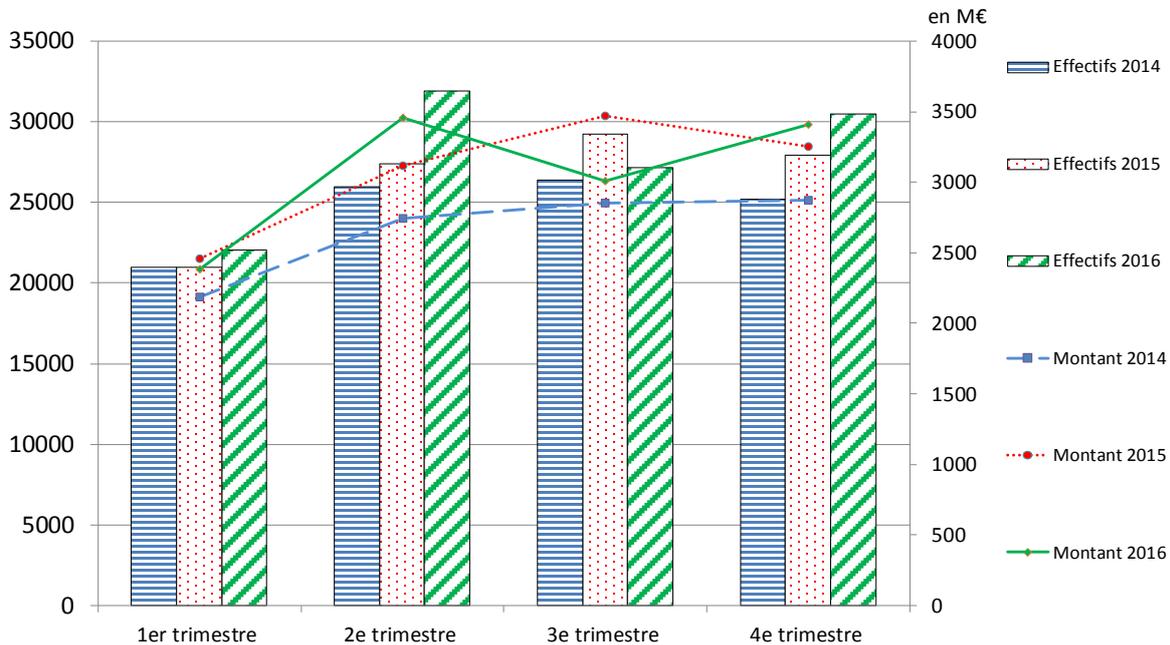
(Annexe 1)

L'ensemble de la production des PC progresse de 5,8 % en effectif par rapport à l'année précédente et de 13,2 % par rapport à l'année 2014, Cette hausse est due à la forte production de PAS (voir page 11). Le montant prêté pour l'ensemble des PC est en légère baisse (-0,4 %) par rapport à 2015 mais augmente (15,0 %) par rapport à celui de 2014.

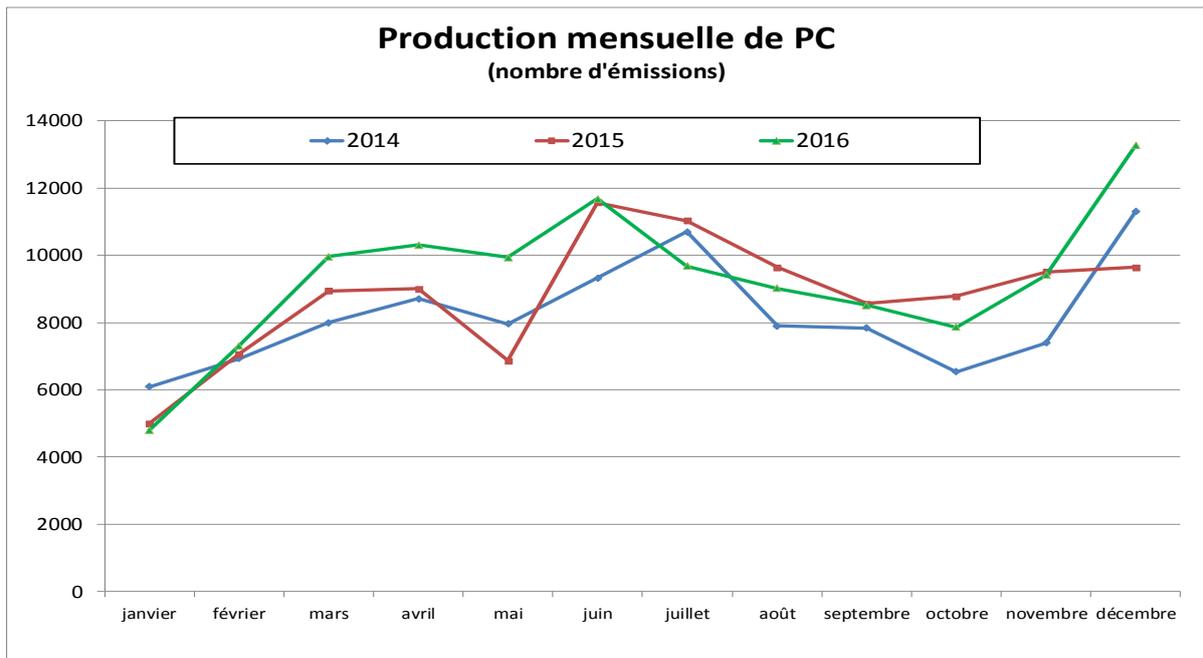
La production du premier trimestre est en hausse de 5,1 % par rapport à 2015 et 2014. Les effectifs du 2<sup>e</sup> trimestre sont les plus élevés de l'année 2016, en progression de 16,4 % par rapport à l'année précédente. Alors que le 3<sup>e</sup> trimestre connaissait un pic de production en 2015, le nombre de logements financés en 2016 baisse de 7,0 %. Le 4<sup>e</sup> trimestre progresse de 9,3 % pour les effectifs par rapport à 2015, et de 4,8 % pour les montants prêtés, ce qui le met au même niveau que ceux du 2<sup>e</sup> trimestre. Les montants 2016 sont inférieurs à ceux de 2015 pour le 1<sup>er</sup> trimestre (-3,9 %) et pour le 3<sup>e</sup> trimestre (-13,3 %).

## EVOLUTION

du nombre d'émissions (échelle de gauche) et des montants prêtés (échelle de droite)



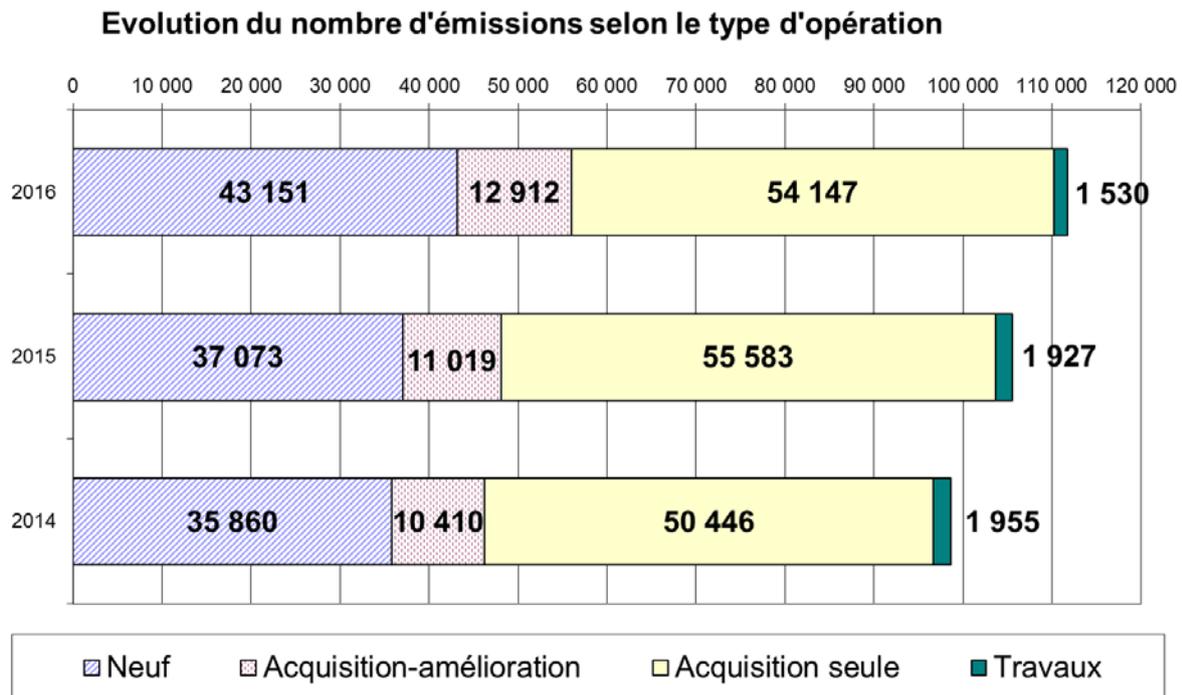
De février à juin, ainsi qu'en décembre 2016, la production mensuelle est supérieure à celle de l'année précédente. La courbe de 2016 présente un creux en mai comme les deux années précédentes. Un pic se situe en juin comme en 2015, alors qu'il était en juillet en 2014. La production la plus élevée est celle de décembre.



#### D) Six PC sur dix pour l'ancien.

(cf, Annexe 3)

L'évolution entre 2015 et 2016 est différente selon le type d'opération<sup>3</sup>. La hausse de production se ressent pour l'acquisition avec amélioration 17,2 % et pour le neuf de 16,4 % par rapport à 2015 et respectivement de 24,1 % et 20,3 % par rapport à 2014. A l'inverse, l'acquisition seule baisse de 2,6 % et l'amélioration seule de 20,6 %.

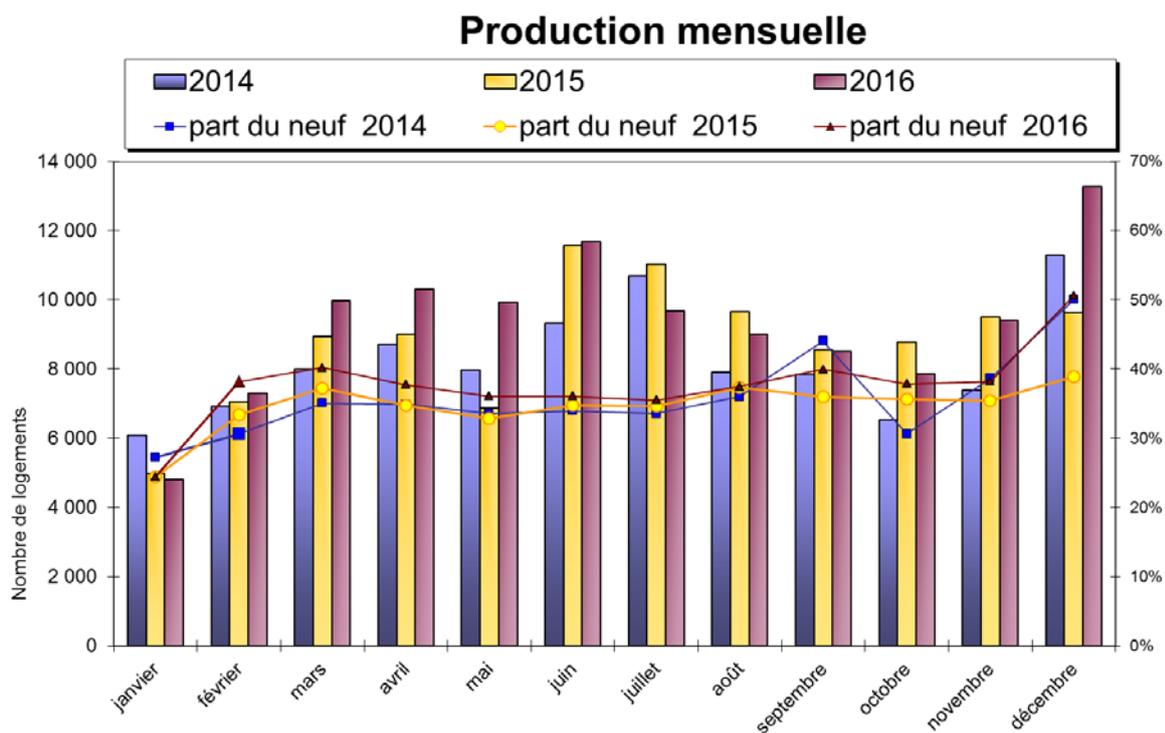


Les acquisitions seules représentent presque la moitié des émissions (48,5 % contre 52,6 % en 2015 et 51,1 % en 2014). La part des acquisitions avec amélioration se situe cette année à 11,6 % (10,4 % en 2015 et 10,6 % en 2014).

La part du neuf augmente légèrement, passant de 35,1 % des PC en 2015 à 38,6 % cette année. En 2016, de février à novembre, elle reste relativement stable (entre 35 % et 40 %). Comme les autres années, la production de PC est faible, avec seulement un quart dans le neuf. A l'inverse, en décembre 2016, la moitié des PC sont dans le neuf, avec une production la plus élevée de l'année.

<sup>3</sup> Les différents types d'opération pour les prêts conventionnés sont :

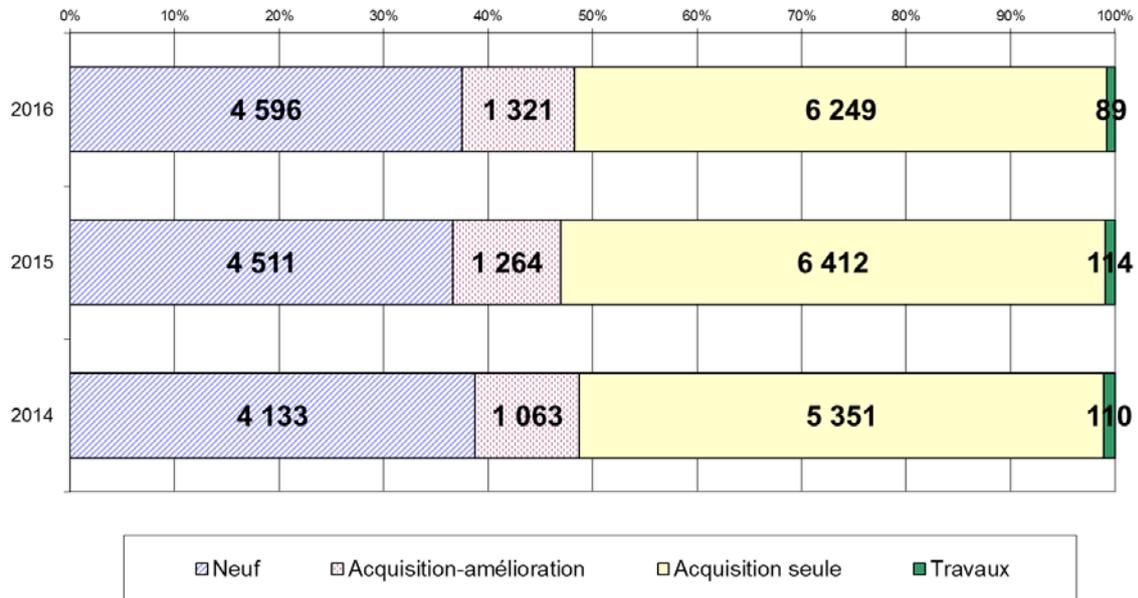
- Neuf : la construction ou l'acquisition de logements neufs
- Acquisition seule : l'acquisition de logements existants (sans travaux d'amélioration)
- Acquisition avec amélioration : l'acquisition de logements existants assortie de travaux d'amélioration;
- Amélioration seule : travaux d'amélioration de logements (sans acquisition)



Les travaux d'amélioration restent marginaux (1,4 % de la production contre 1,8 % en 2015 et 2,0 % en 2014).

Les montants distribués sont en faible baisse par rapport à 2015 (-0,4 %). Cette baisse concerne essentiellement l'acquisition seule (-2,5 %) et également les travaux (-21,8 %). A l'inverse, les montants progressent de 1,9 % pour le neuf et de 4,5 % pour les acquisitions avec amélioration. Par rapport à 2014, le neuf est en hausse de 11,2 %, l'acquisition-amélioration de 24,2 % et l'acquisition seule de 16,8 %. (L'étude du montant moyen prêté par type d'opération est faite page 16)

## Evolution des montants prêtés (en M€) selon le type d'opération



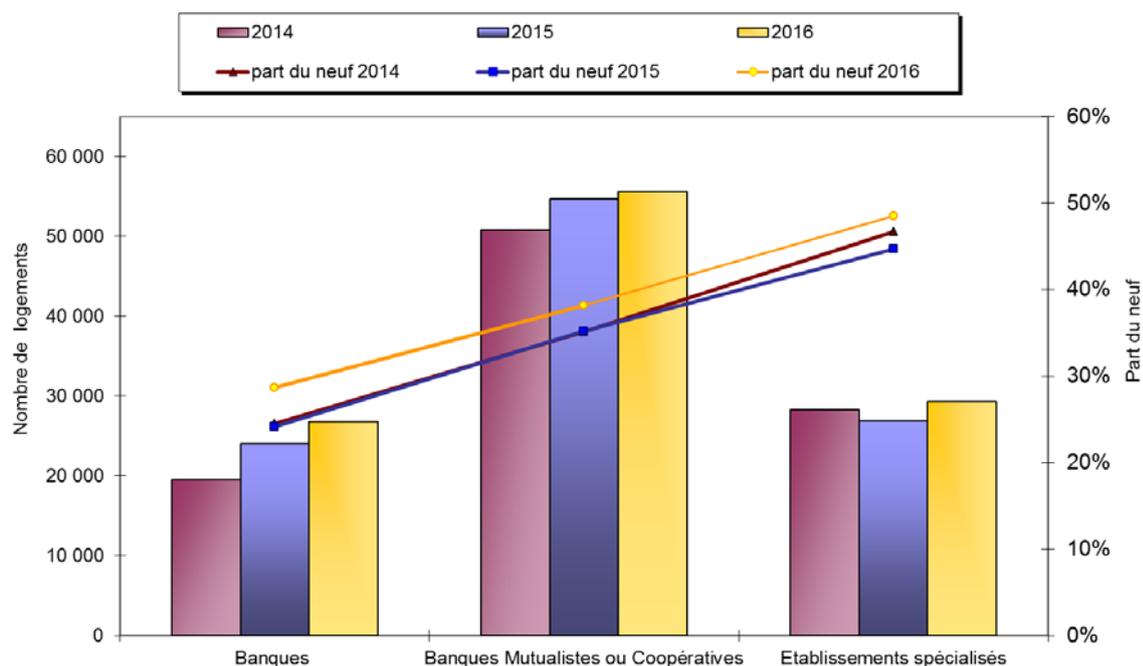
### E) L'ancien majoritaire pour tous les prêteurs.

La ventilation par type d'opération est différente selon la catégorie d'établissement de crédit<sup>4</sup>.

La part du neuf reste plus élevée pour le seul établissement pouvant être désormais qualifié de «spécialisé» en atteignant 48,6 % tandis qu'elle se situe à 38,2 % pour les banques mutualistes ou coopératives et 28,7 % pour les banques. En 2015, ces valeurs étaient respectivement de 44,7 %, 35,2 % et 24,1 % et en 2014 de 46,7 %, 35,1 % et 24,5 %,

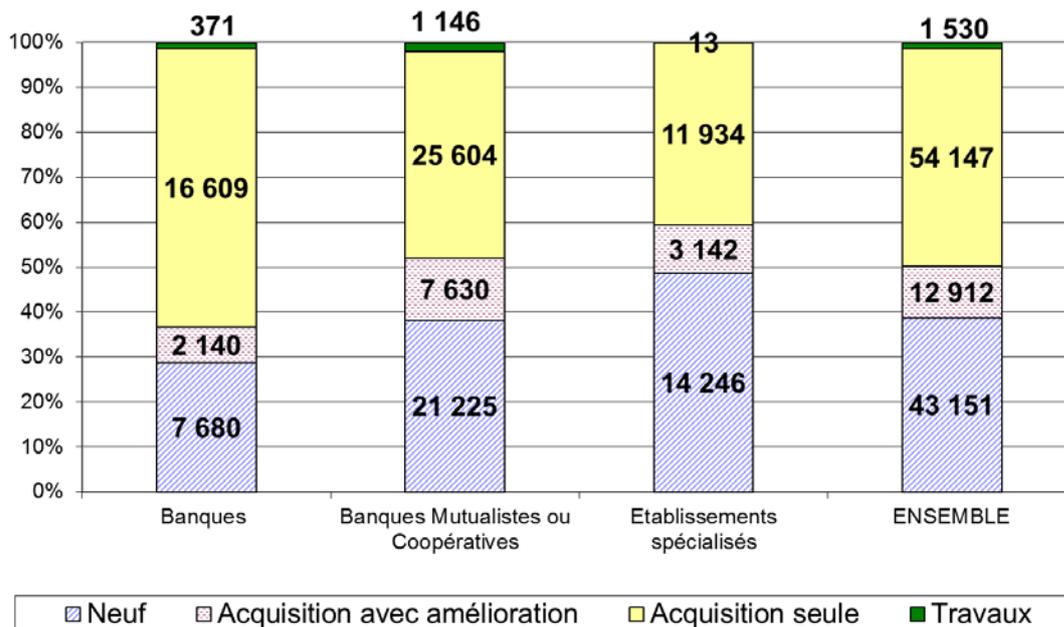
<sup>4</sup> La liste des établissements est consultable en annexe 7

### Production annuelle



La part du neuf pour chaque type de prêteurs varie peu au fil des années. L'acquisition seule est largement majoritaire chez les banques (62,0 % de la production) et les banques mutualistes ou coopératives (46,0 %) contre 40,7 % pour l'établissement spécialisé.

### Répartition des émissions de PC (nombre de logements) en 2016 selon le type d'opération



**F) Près de neuf PC sur dix sont des PAS.**

(cf, Annexe 4)

En 2016, les PAS représentent 88,6 % des émissions de PC et 84,1 % des montants prêtés (respectivement 70,3 % et 65,2 % en 2015 et 61,7 % et 58,0 % en 2014).

	Ensemble		PAS		Non PAS	
	Effectifs	Montant en M€	Effectifs	Montant en M€	Effectifs	Montant en M€
2016	111 740	12 255	98 988	10 306	12 752	1 949
2015	105 602	12 300	74 276	8 023	31 326	4 278
2014	98 671	10 656	60 929	6 185	37 742	4 471

*A titre indicatif, la base FGAS<sup>5</sup> contient 94 618 PAS émis pour un montant de 9 533M€ pour l'année 2016, 87 631 PAS émis pour un montant de 9 473M€ pour l'année 2015 et 73 764 PAS émis pour un montant de 7 475M€ pour l'année 2014. Cependant certains établissements y déclarent plusieurs PAS pour une même opération financière (voir le détail dans le bilan FGAS). Ainsi on compte dans cette même base, 76 705 opérations financées avec des prêts PAS émis<sup>6</sup> en 2016, 72 691 en 2015 et 61 396 en 2014.*

Le nombre de logements financés par des PAS augmente de 33,3 % en 2016, alors que celui de PC ordinaires baisse de -59,3 %. Concernant les montants prêtés, ils progressent de 28,5 % pour les PAS et diminuent de -54,4 % pour les non PAS.

Ces évolutions s'inscrivent dans un marché global de la production de crédits immobiliers à la hausse de 7,7 % par rapport à l'année précédente<sup>7</sup>.

L'analyse détaillée par trimestre montre une hausse brutale de la part des PAS au 4<sup>e</sup> trimestre 2015 (84,5 % pour 65,2 % au trimestre précédent), peut-être due à la réforme du PTZ+ et l'obligation de performance thermique dans le neuf. Cette part progresse encore légèrement et reste relativement stable (autour de 89 %) pour les tous les trimestres de l'année 2016.

<sup>5</sup> Base FGAS avec les déclarations reçues au 16 juin 2017 qui sont loin d'être définitives (elles ne le sont en général qu'au bout d'environ deux ans)

<sup>6</sup>Pour mémoire dans le bilan FGAS, avec les déclarations arrêtées au 16 février 2016, il y a 72 994 opérations avec au moins un PAS pour la génération 2016, 73 371 pour la génération 2015 et 60 116 pour la génération 2014 (La génération d'une opération étant celle du premier prêt mis en force)

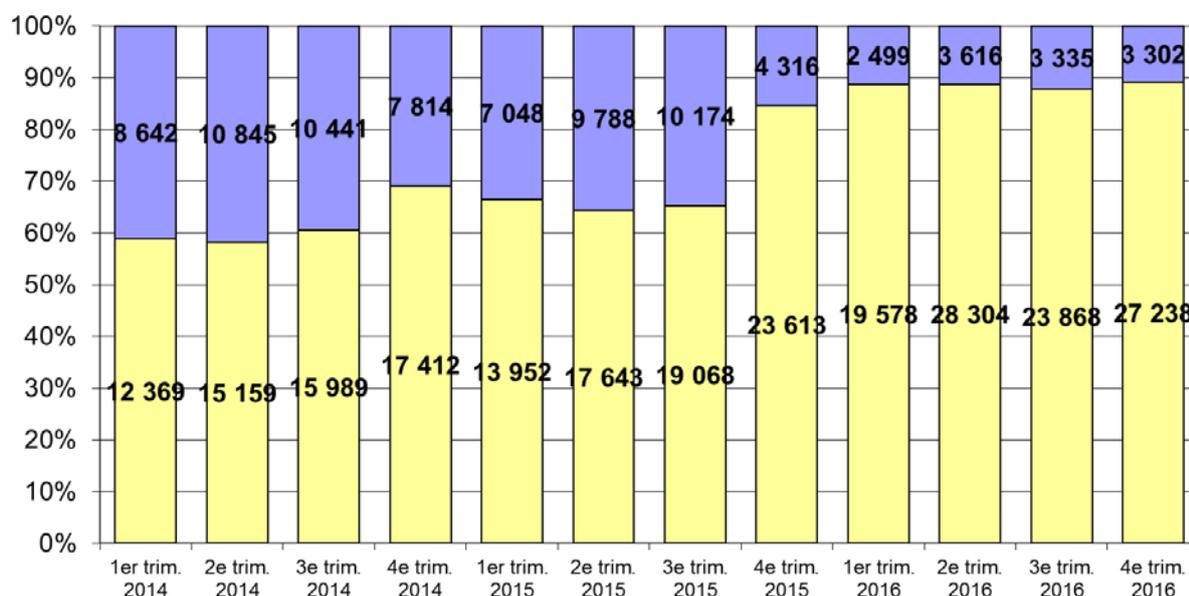
<sup>7</sup> Source : Financement du logement 2016 – Crédits mis en force accordés aux ménages – Ensemble des crédits (source : Banque de France, Direction des Enquêtes et des Publications Economiques)

Voir également : [http://webstat.banque-france.fr/fr/quickview.do?SERIES\\_KEY=279.BS11.M.FR.Y.R.A220Z.A.4.U6.2254FR.Z01.E#](http://webstat.banque-france.fr/fr/quickview.do?SERIES_KEY=279.BS11.M.FR.Y.R.A220Z.A.4.U6.2254FR.Z01.E#)

## Répartition des émissions de PC



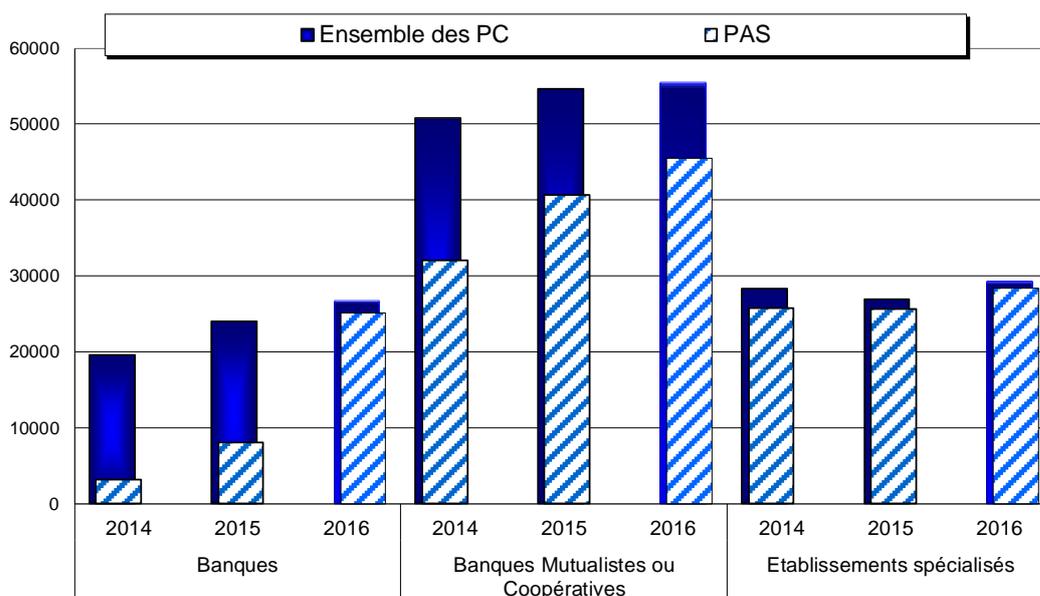
(les valeurs représentent le nombre de logements)



La forte augmentation du nombre de logements financés par des PAS, ainsi que leur forte part parmi les PC se ressentent pour tous les prêteurs. Pour l'établissement spécialisé, la proportion de PAS parmi les PC reste très élevée, atteignant 96,8 % cette année, contre 95,4 % l'année précédente et 91,1 % en 2014. Chez les banques mutualistes ou coopératives, plus des quatre cinquièmes des PC sont des PAS : 81,8 % contre 74,3 % en 2015 et 63,0 % en 2014. Cette part monte cette année à 93,6 % chez les banques (33,4 % en 2015 et 16,0 % en 2014).

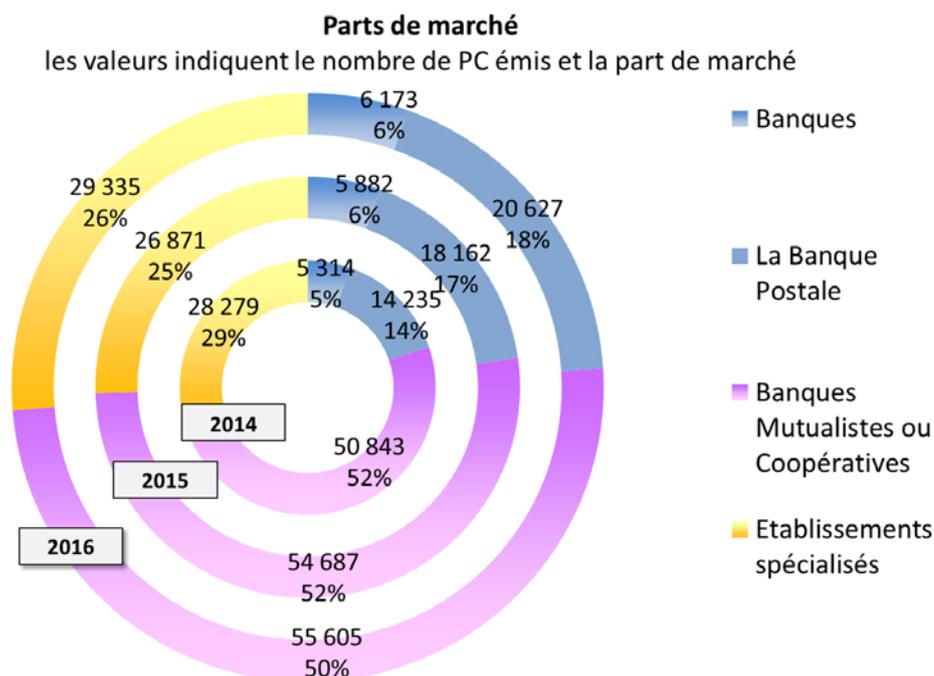
Cette année, près de la moitié des PAS sont accordés par les banques mutualistes ou coopératives (46,0 % contre 54,7 % en 2015 et 52,6 % en 2014). Les établissements spécialisés distribuent 28,7 % des PAS et les banques 25,3 % contre 10,8 en 2015 et 5,1 % en 2014.

## Production des PAS parmi les PC



### G) Evolution des parts de marché. (Annexes 2 et 6)

En octroyant la moitié des PC (49,8 %) de l'année 2016, les banques mutualistes ou coopératives restent le plus gros distributeur de PC ; leur part de marché perd 2,0 points entre 2016 et 2015 (51,8 % en 2015 et 51,5 % en 2014). Les établissements spécialisés perdent 0,8 points en se situant à 26,3 % cette année. Les banques atteignent 24,0 % (22,8 % en 2015 et 19,8 % en 2014).



Parts de marché calculées en nombre d'émissions

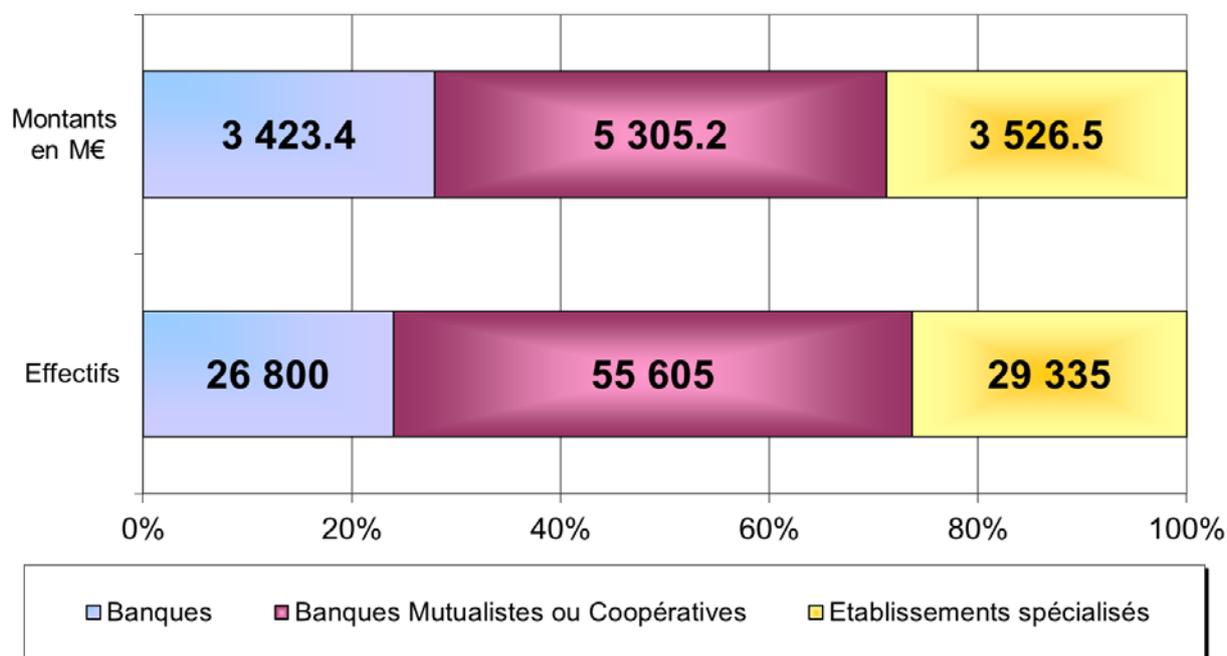
	Ensemble des PC			PAS seuls		
	2015	2016	Évolution	2015	2016	Évolution
Banques	22,8 %	24,0 %	↗	10,8 %	25,3 %	↗
Banques mutualistes ou coopératives	51,8 %	49,8 %	↘	54,7 %	46,0 %	↘
Etablissements spécialisés	25,4 %	26,3 %	↗	34,5 %	28,7 %	↘
TOTAL	100 %	100 %		100 %	100 %	

Parts de marché calculées en montants prêtés

	Ensemble des PC			PAS seuls		
	2015	2016	Évolution	2015	2016	Évolution
Banques	25,4 %	27,9 %	↗	12,6 %	30,7 %	↗
Banques mutualistes ou coopératives	44,5 %	43,3 %	↘	43,5 %	36,3 %	↘
Etablissements spécialisés	30,1 %	28,8 %	↘	43,9 %	33,0 %	↘
TOTAL	100 %	100 %		100 %	100 %	

La répartition des émissions de PC selon les types de prêteurs varie légèrement selon qu'il s'agisse des effectifs ou des montants prêtés. La différence tient à ce que les établissements de crédit spécialisés distribuent des prêts d'un montant moyen nettement plus élevé que celui des banques mutualistes ou coopératives (voir détails page 20).

### Production 2016 selon les prêteurs



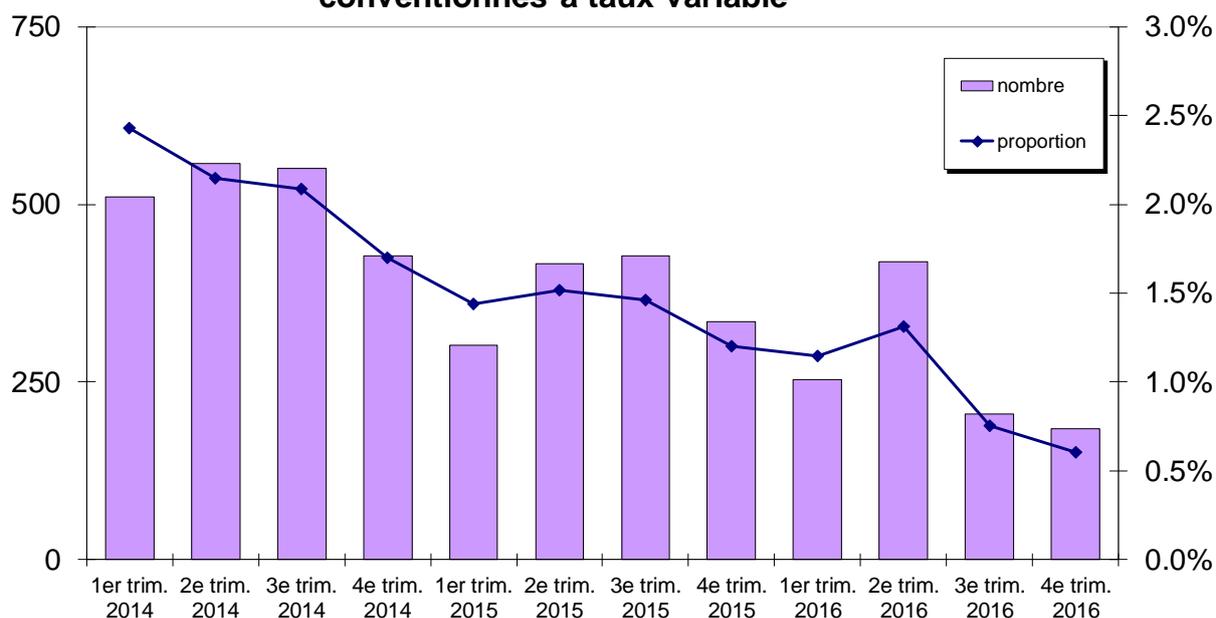
#### H) Une part de PC à taux variable toujours très basse. (cf, Annexe 1)

Les PC à taux révisable représentent 1,0 % des PC émis au cours de l'année 2016, tandis qu'ils étaient à 1,4 % l'année précédente et de 2,1 % en 2014. Pour les montants, 1,9 % concerne des PC à taux variables.

*On observe un phénomène similaire dans la base des seuls prêts garantis où la part des PAS émis à taux variable se situe à 0,6 % pour 2016, 0,9 % pour 2015, et 1,1 % pour 2014.*

Une explication à ce phénomène tient sans doute aux taux de prêts fixes très bas et que compte tenu de durées des prêts élevées, la majorité des acteurs évitent d'ajouter de surcroît l'incertitude qui résulterait de la variabilité des taux d'intérêt dont l'index le plus fréquemment utilisé (Euribor 3 mois ou 1 an) est à son niveau le plus bas, ce qui rend à peu près certaine une réévaluation à venir sur une très longue durée.

### Evolution du nombre et de la proportion de prêts conventionnés à taux variable



Les établissements n'ont pas tous le même comportement pour la distribution des PC à taux révisable : les banques mutualistes ou coopératives restent pratiquement les seules à en distribuer (1,9 % de leur production contre 2,6 % en 2015 et 3,9 % en 2014) tandis que ce type de prêt est très marginal dans les banques (0,2 % contre 0,3 % en 2015 et 0,5 % en 2014). L'établissement spécialisé n'en a pas distribué au cours des années 2014 à 2016.

*A titre indicatif, dans la base FGAS, en 2016, 1,1 % des PAS des banques mutualistes sont à taux variable tandis que leur part est nulle pour les autres établissements.*

#### **I) Un montant moyen prêté en baisse, mais avec des grandes disparités.**

Le montant moyen atteint 109 670 € cette année, en baisse de 5,8 % par rapport à l'année précédente mais en hausse de 1,6 % par rapport à 2014.

##### 1) Comparaison par type d'opération

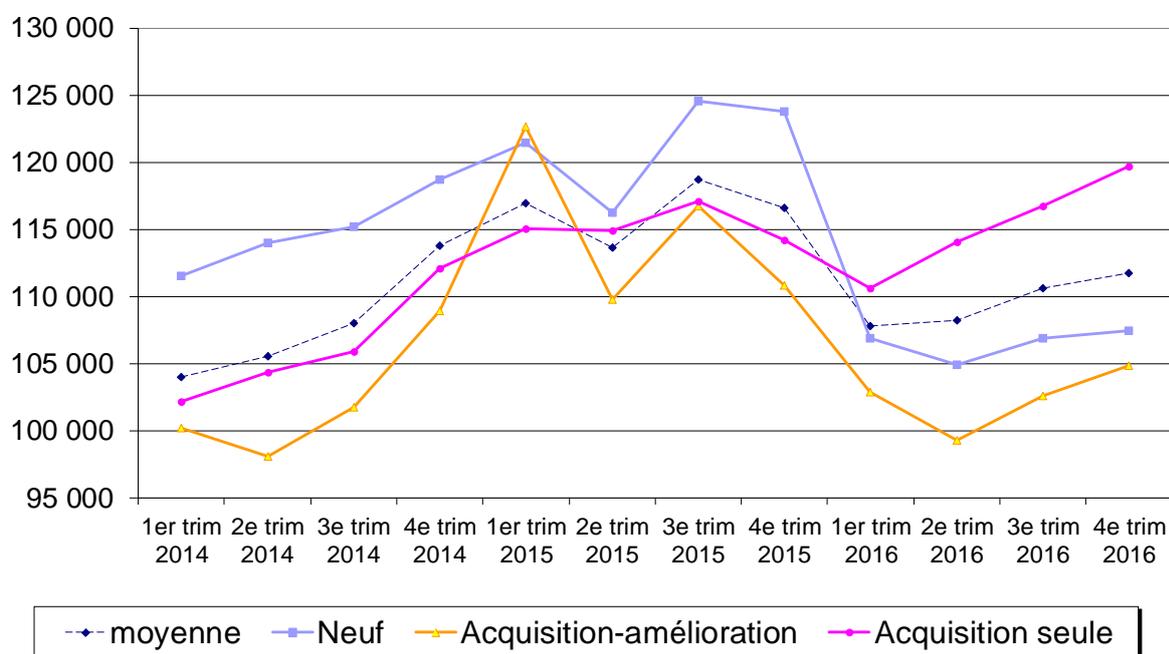
Le montant moyen pour l'acquisition seule est stable, Il baisse pour tous les autres types d'opérations : -12,5 % dans le neuf, -10,8 % pour l'acquisition avec amélioration et -1,5 % pour les travaux d'amélioration.

Montants moyens selon le type d'opération :

	Ensemble	Neuf	Acquisition-amélioration	Acquisition seule	Travaux
2016	109 670 €	106 520 €	102 300 €	115 400 €	58 170 €
2015	116 480 €	121 680 €	114 720 €	115 350 €	59 040 €
2014	115 240 €	115 240 €	102 140 €	106 070 €	56 080 €
Évolution 2016/2015	-5,8 %	-12,5 %	-10,8 %	0,0 %	-1,5 %

Compte tenu du faible nombre de PC accordés pour les travaux seuls, moins de 1 600 cette année, leur montant moyen prêté n'est pas davantage détaillé dans la suite du paragraphe.

**Evolution du prêt moyen selon le type d'opération**



Le graphique ci-dessus, illustrant l'évolution depuis 2014 du montant moyen d'un PC par type d'acquisition, montre que :

- La réforme du PTZ impacte le montant emprunté pour le neuf qui baisse ainsi brutalement de 13,7 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 par rapport au dernier trimestre 2015, celui de l'acquisition-amélioration de 10,1 % et celui de l'acquisition seule de 3,1% (la moindre baisse pour l'acquisition seule s'explique par le fait que le PTZ ne finance pas ce type d'opération).
- Pour tous les trimestres de l'année 2016, les emprunteurs sollicitent un montant plus élevé quand il s'agit d'une acquisition seule, contrairement aux années précédentes où le montant du

neuf était le plus haut. L'acquisition seule nécessite ainsi environ 8 880 € de plus que le neuf, sur la moyenne de l'année 2016. Cet écart dépasse 12 000 € au dernier trimestre 2016.

- Une opération pour acquisition avec amélioration dans l'ancien reste celle qui nécessite le montant le plus faible, inférieur à une acquisition seule d'environ -13 000 € cette année tandis que l'écart était inférieur à 1 000 € en 2015.

*(Dans la base FGAS<sup>8</sup>, pour les prêts émis à compter du 2<sup>e</sup> trimestre 2014, le montant moyen prêté d'un PAS pour les acquisitions seules dépasse de plus de 4 000 € celui des opérations dans le neuf. Cet écart s'accroît brusquement au 1<sup>e</sup> trimestre 2016, date d'entrée en vigueur de la dernière réforme du PTZ, pour atteindre 24 800 € au dernier trimestre de l'année. Cette nouvelle situation est due à la baisse du montant dans le neuf La quotité moyenne d'un PAS dans le neuf, passe de 0,56 en 2015 à 0,47 en 2016, tandis que celle pour une acquisition seule passe de 0,76 à 0,74. Le montant moyen prêté d'un PAS pour une acquisition avec amélioration est également plus faible que pour une acquisition seule, différence d'environ 29 700 € au cours de l'année 2016*

*En raisonnant sur les montants totaux de PAS pour une même opération, le montant moyen dans le neuf (175 000 € en 2016) est supérieur à celui pour l'acquisition seule (133 000 €) et celui pour l'acquisition avec amélioration (137 000 €). Les quotités sont stables sur les trois années étudiées : 0,86 pour le neuf et l'acquisition avec travaux et 0,78 pour l'acquisition seule)*

## 2) Comparaison par type de taux

Les PC à taux révisibles continuent de financer des prêts d'un montant plus élevé que ceux à taux fixe<sup>9</sup> (120 270 € contre 109 580 €)

Comme vu ci-avant, la proportion de prêts à taux révisibles<sup>10</sup> est très faible.

*(Dans la base FGAS, l'écart des montants moyens s'élève en 2016 à environ 3 700 € également au profit des taux variables pour un coût d'opération supérieur d'environ 17 500 €. Les premières mensualités des prêts à taux variable sont traditionnellement moins élevées puisque ces prêts associent souvent un taux plus faible et une durée plus longue permettant ainsi des niveaux d'emprunts plus élevés même si c'est de moins en moins vrai plus les taux sont bas).*

---

<sup>8</sup> Rappel : Base FGAS avec les déclarations reçues au 16 juin 2017 qui sont loin d'être définitives (elles ne le sont en général qu'au bout d'environ deux ans).

<sup>9</sup> Les prêts « atypiques » (montants déclarés très élevés) ont été exclus pour les calculs concernant les prêts à taux variable.

<sup>10</sup> La base de données PC n'est pas assez renseignée pour permettre d'étudier une corrélation entre montants, durées et taux variables,

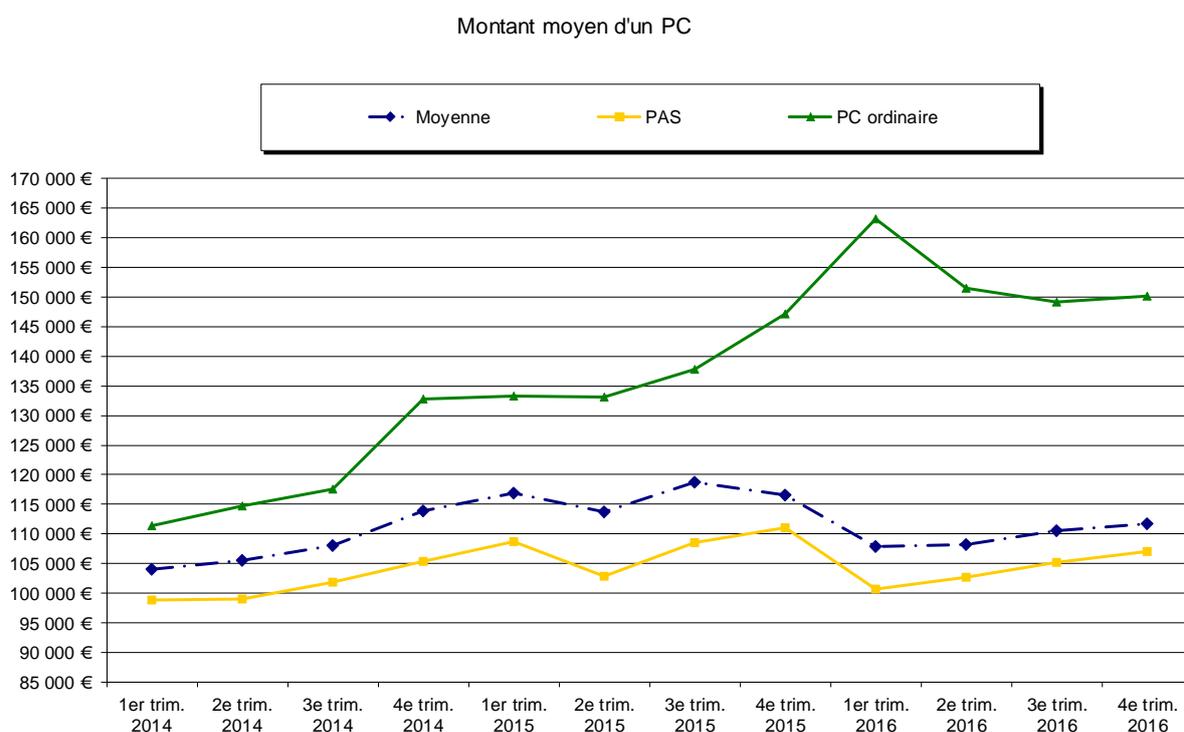
### 3) Comparaison PAS et non PAS

Sur l'ensemble de l'année 2016, le montant moyen du PAS, en légère baisse (-3,6 %), reste inférieur à celui des PC ordinaires de 48 710 €

Montants moyens selon le type de prêt :

	Ensemble	PAS	Non PAS	PAS dans base FGAS
2016	109 670 €	104 120 €	152 830 €	100 760 €
2015	116 480 €	108 010 €	136 560 €	108 100 €
2014	108 000 €	101 510 €	118 470 €	101 380 €
Évolution 2016/2015	-5,8 %	-3,6 %	11,9 %	-6.8 %

L'année se termine avec un écart entre les deux types de prêts de 43 200 € au 4<sup>e</sup> trimestre.



A titre d'information, dans la base FGAS, au 16 juin 2017, le montant moyen d'un PAS émis en 2016 est de 100 700 € et de 108 040 € pour ceux de 2015.

Dans la base des prêts à taux zéro, les prêts PAS associés à un PTZ+ ont un montant moyen de 120 140 € en 2016 et 98 840 € en 2015. Il est rappelé que les bénéficiaires de prêts à 0 % sont tous primo-accédants.

#### 4) Comparaison par établissement

Le montant moyen de l'année 2016 baisse par rapport à celui de 2015 chez tous les prêteurs, Il diminue fortement chez l'établissement spécialisé (-12,9 %). La baisse des banques mutualistes ou coopératives est de 4,6 %. Le montant moyen pour les banques perd 1,7 %. La moyenne tous prêteurs confondus se situant à 109 670 € s'échelonne de 95 410 € pour les banques mutualistes ou coopératives à 120 210 € pour l'établissement spécialisé et se situe à 127 740 € pour les banques généralistes.

#### **J) Une baisse du nombre de logements financés par des PC théoriquement éligibles à l'APL.** (cf, Annexe 1)

Selon les déclarations reçues, 14,5 % des PC permettraient à son titulaire de bénéficier de l'APL<sup>11</sup> au moment de la conclusion du contrat de prêt et 12,9 % de l'ensemble des montants prêtés (contre respectivement 15,5 % et 14,4 % en 2015).

On note toutefois de fortes différences selon les prêteurs : pour les banques et les banques mutualistes ou coopératives, certains établissements ne déclarent aucun ménage bénéficiaire de l'APL. A l'opposé, ce pourcentage atteint 90 % voire 100 % pour certains distributeurs.

Compte-tenu de la dispersion de l'information déclarée, il y a donc lieu de ne pas tirer de conclusions définitives des statistiques concernant l'APL des emprunteurs de prêts conventionnés. Pour une analyse plus approfondie de ce sujet sur les PAS, on se reportera aux études de la SGFGAS sur les prêts garantis. (cf. les bilans annuels successifs qui, depuis 2012, comportent une section intitulée « Présomption d'éligibilité à l'APL des emprunteurs »<sup>12</sup>).

---

<sup>11</sup> Si tous les PC ouvrent potentiellement droit à l'APL, celle-ci n'est pas obligatoirement versée car elle est fonction d'un barème intrinsèque dépendant notamment de la localisation de l'opération et des revenus du ménage : on entend donc ici par « éligibilité à l'APL » le versement effectif d'une APL non nulle pour l'opération considérée au moment de la conclusion du contrat de prêt (en cas de baisse de revenus ultérieure il peut se faire que l'APL soit versée même si elle ne l'était pas au début du remboursement du prêt).

<sup>12</sup> Une analyse y montre qu'un certain nombre d'établissements de crédit déclarent systématiquement l'ensemble de leurs emprunteurs PAS, éligibles à l'APL. Des études sont faites en substituant aux observations brutes le résultat d'un calcul conventionnel.

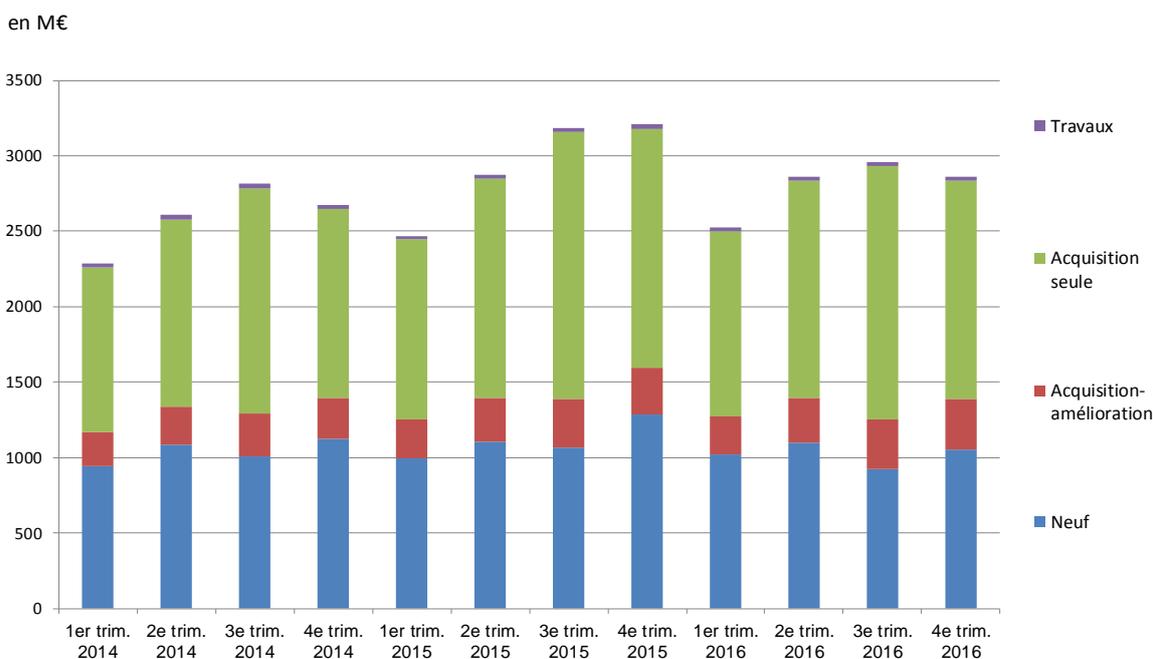
**K) Les montants effectivement versés en baisse.**  
(cf, Annexe 5)

L'ensemble des versements réalisés depuis la fin de l'année précédente totalise 11 202 M€ pour l'année 2016 (11 736 M€ pour 2015 et 10 385 M€ pour l'année 2014), soit une perte de 4,6 % par rapport à l'année précédente et une augmentation de 7,9 % par rapport à 2014.

Seuls les versements pour l'acquisition avec amélioration augmentent (1,8 %), tandis qu'ils diminuent pour les autres types d'opérations : -7,9 %, dans le neuf, -3,3 % pour l'acquisition seule et -9,1 % pour les travaux d'amélioration.

Cette année, plus de la moitié des versements réalisés concernent l'acquisition seule (51,7 % contre 51,0 % en 2015), tandis que 36,6 % (contre 37,9 % l'année précédente) sont pour le neuf, 10,8 % (contre 10,1 % en 2015) pour l'acquisition avec amélioration et 0,9 % pour les travaux.

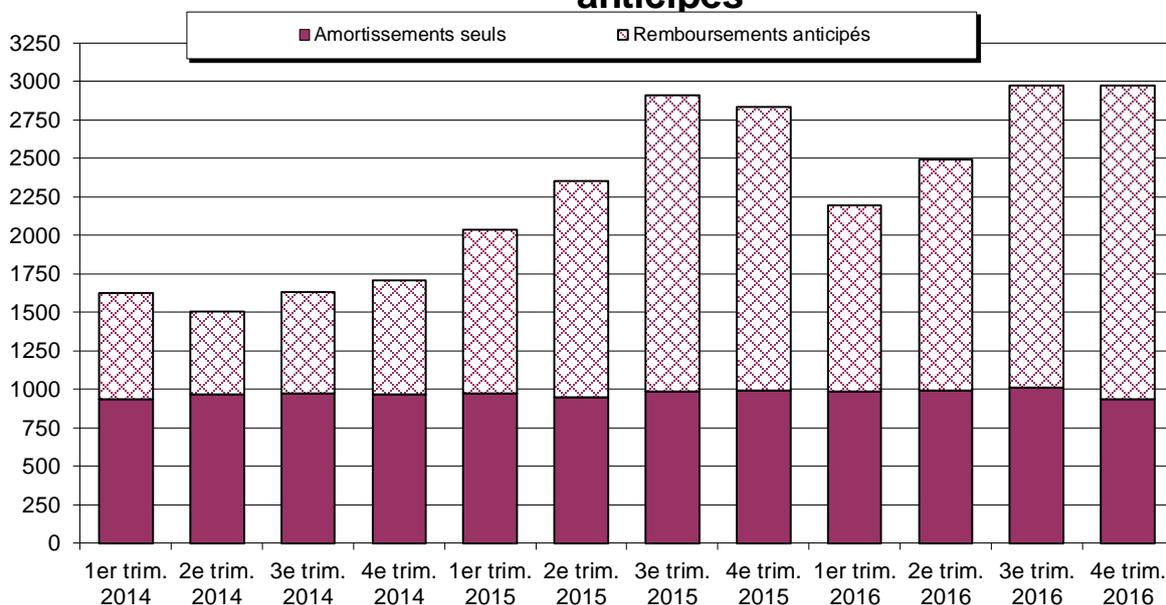
**Montants trimestriels des versements réalisés**



**L) Hausse des amortissements et des remboursements anticipés.**  
(cf, Annexe 5)

L'ensemble des amortissements (y compris remboursements anticipés et ajustements) totalise 10 629 M€ pour l'année 2016, en hausse de 5,0 % par rapport à 2015. Les remboursements anticipés progressent de 7,8 % par rapport à 2015 et de 155,4 % par rapport à 2014. Ils représentent 6 713 M€ soit 63,2 % du total des amortissements (contre 61,5 % en 2015 et 40,7 % en 2014). Par conséquent, les amortissements nets des remboursements anticipés se chiffrent à 3 916 M€ contre 3 892 M€ en 2015 et 3 831 M€ en 2014, ce qui représente une hausse par rapport à 2015 de 0,6 % et de 2,2 % par rapport à 2014.

**Evolution des amortissements et remboursements anticipés**

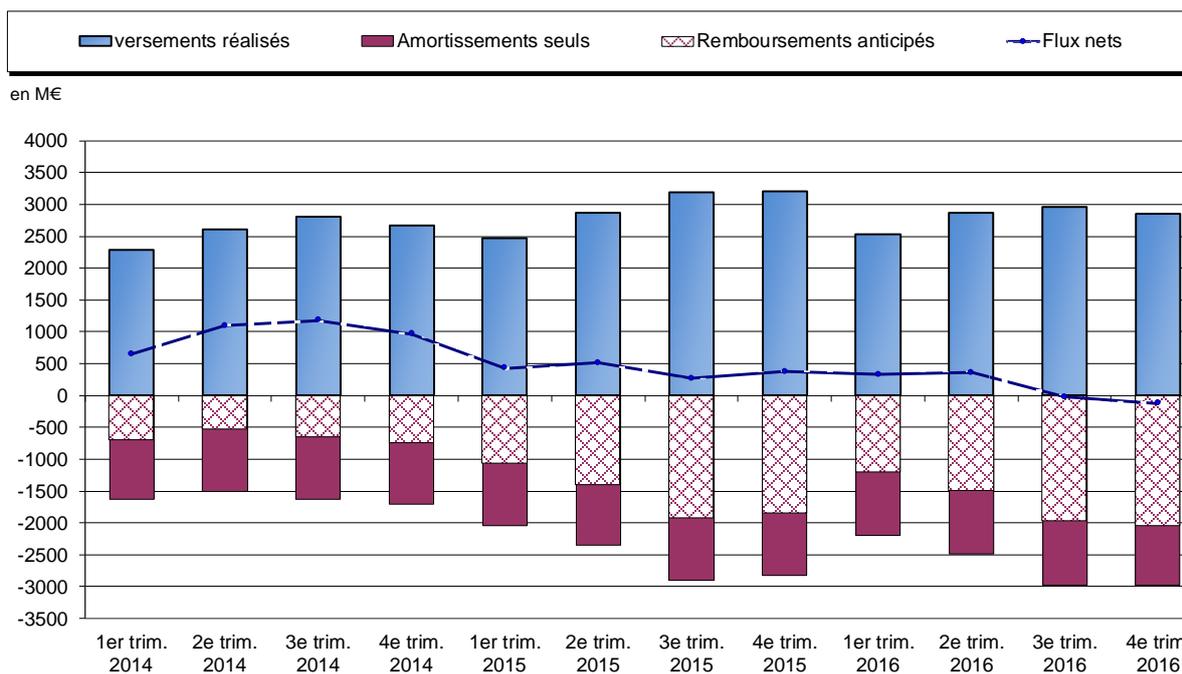


**M) L'encours des prêts : 67,6 milliards d'euros.**  
(cf, Annexes 1 et 4)

Cette année encore, les versements réalisés sont supérieurs aux amortissements. En 2016, le flux positif d'encours<sup>13</sup> est de 573 millions d'euros (contre 1 615 millions d'euros en 2015 et 3 926 millions d'euros en 2014). Cependant, en fin d'année 2016, le flux net devient négatif, c'est-à-dire que les amortissements sont supérieurs au cours des deux derniers trimestres aux versements (-18 millions d'euros au 3<sup>e</sup> trimestre et -114 millions d'euros au 4<sup>e</sup> trimestre).

<sup>13</sup> Egal à la différence entre Versements et Amortissements (y compris remboursements anticipés)

## Evolution des versements et des amortissements

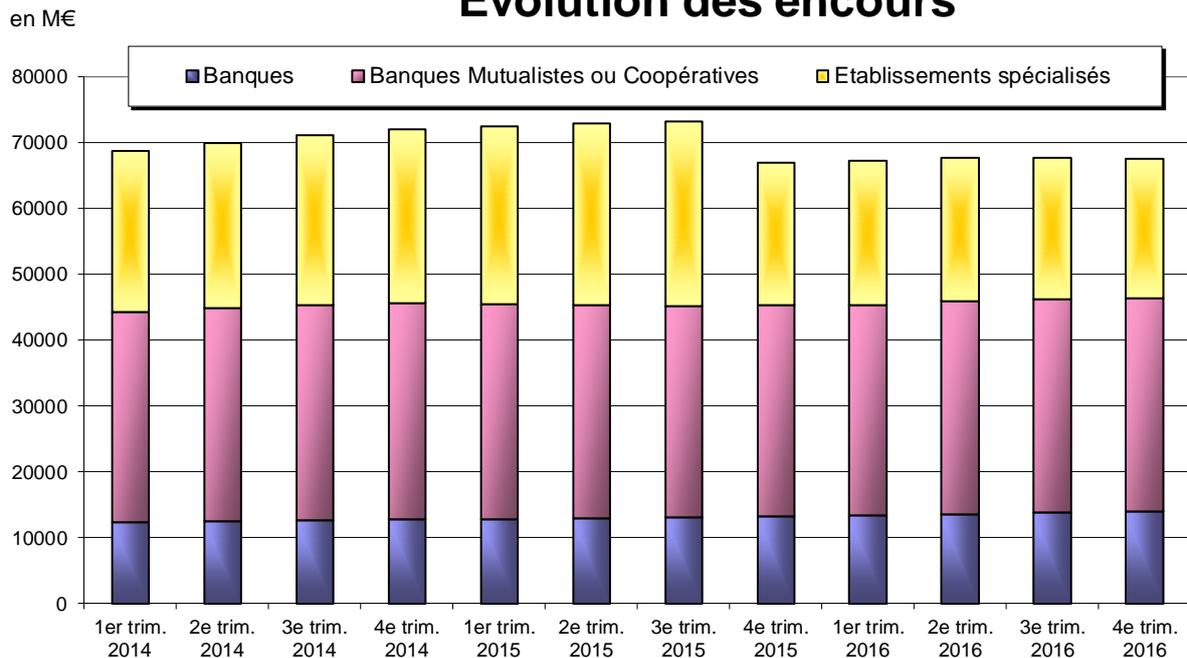


L'encours a augmenté de 0,9 % au cours de l'année 2016, mais commence à diminuer à compter du 3<sup>e</sup> trimestre 2016.

La répartition de l'encours entre les différents prêteurs fin décembre 2016 est peu modifiée par rapport à l'année précédente (entre parenthèses, les valeurs à fin décembre 2015):

- Banques : 20,7 % (19,8 %)
- Banques mutualistes ou coopératives : 47,8 % (47,8 %)
- Etablissements spécialisés : 31,5 % (32,4 %)

## Evolution des encours



A la fin de l'année 2016 et comparativement à l'année précédente :

- L'encours des PC avec APL représente environ un quart de l'encours total (25,8 %) ceci avec les mêmes réserves que ci-avant sur la fiabilité des déclarations reçues.
- L'encours des PAS représente presque deux tiers du total (72,1 % contre 69,0% fin 2015).
- L'encours des PC d'une durée supérieure à 20 ans représente presque trois quart de l'encours global (72,1 % soit -1,5 points). Pour mémoire, il représentait 59,0 % fin 2015, 51,3 % fin 2014, 40,0 % fin 2010, 26,5 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2006 et 19,6 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2005.

# **ANNEXES**

# **ANNEXES**

<a href="#"><u>Annexe 1 : Situation récapitulative des prêts conventionnés</u></a>	<a href="#"><u>2</u></a>
<a href="#"><u>Annexe 2 : Emissions de prêts conventionnés par principaux Prêteurs</u></a>	<a href="#"><u>3</u></a>
<a href="#"><u>Annexe 3 : Emissions de prêts conventionnés par type d'opérations</u></a>	<a href="#"><u>5</u></a>
<a href="#"><u>Annexe 4 : Emissions PC / PAS</u></a>	<a href="#"><u>7</u></a>
<a href="#"><u>Annexe 5 : Historique trimestriel des flux et encours</u></a>	<a href="#"><u>8</u></a>
<a href="#"><u>Annexe 6 : Emissions des prêts conventionnés par établissements</u></a>	<a href="#"><u>10</u></a>
<a href="#"><u>Annexe 7 : Liste des établissements</u></a>	<a href="#"><u>12</u></a>

# Annexe 1 : Situation récapitulative des prêts conventionnés

Déclarations reçues au 08/02/2017

## Récapitulatif

M€	Emissions de Prêt			Flux affectant les encours de prêts			Encours des prêts
	Effectifs	Montant	Montant moyen d'un PC	Versements (1)	Amortissements et RA (1)	Flux nets (1)	
<b>2016</b>	<b>111 740</b>	<b>12 255,1</b>	<b>0,110</b>	<b>11 202,0</b>	<b>10 628,5</b>	<b>573,4</b>	<b>67 595</b>
4e trimestre	30 540	3 412,2	0,112	2 859,2	2 973,8	-114,6	67 595 (2)
3e trimestre	27 203	3 008,4	0,111	2 955,4	2 973,5	-18,1	67 699 (3)
2e trimestre	31 920	3 454,2	0,108	2 862,3	2 491,8	370,5	67 708 (4)
1er trimestre	22 077	2 380,3	0,108	2 525,1	2 189,5	335,6	67 329 (5)
<b>2015</b>	<b>105 602</b>	<b>12 300,5</b>	<b>0,116</b>	<b>11 736,0</b>	<b>10 120,6</b>	<b>1 615,4</b>	<b>66 985</b>
4e trimestre	27 929	3 255,8	0,117	3 208,9	2 830,5	378,4	66 985 (6)
3e trimestre	29 242	3 471,2	0,119	3 184,0	2 905,5	278,6	73 309
2e trimestre	27 431	3 118,0	0,114	2 873,8	2 349,4	524,4	73 030
1er trimestre	21 000	2 455,4	0,117	2 469,3	2 035,3	434,1	72 506
<b>2014</b>	<b>98 671</b>	<b>10 656,0</b>	<b>0,108</b>	<b>10 384,8</b>	<b>6 458,9</b>	<b>3 925,9</b>	<b>72 072</b>
4e trimestre	25 226	2 871,0	0,114	2 677,2	1 707,2	970,0	72 072
3e trimestre	26 430	2 855,1	0,108	2 814,4	1 627,7	1 186,8	71 102
2e trimestre	26 004	2 744,9	0,106	2 608,5	1 501,4	1 107,1	69 915
1er trimestre	21 011	2 185,0	0,104	2 284,8	1 622,7	662,1	68 808 (7)

M€	Ensemble		dont PC éligibles à l'APL*		dont PAS		dont PC à taux révisables	
	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant
<b>2016</b>	<b>111 740</b>	<b>12 255,1</b>	<b>16 222</b>	<b>1 577,7</b>	<b>98 988</b>	<b>10 306,2</b>	<b>1 082</b>	<b>232,9</b>
4e trimestre	30 540	3 412,2	4 312	414,8	27 238	2 916,1	193	46,4
3e trimestre	27 203	3 008,4	4 514	436,5	23 868	2 511,1	213	47,1
2e trimestre	31 920	3 454,2	4 273	417,8	28 304	2 906,4	422	77,3
1er trimestre	22 077	2 380,3	3 123	308,6	19 578	1 972,6	254	62,1
<b>2015</b>	<b>105 602</b>	<b>12 300,5</b>	<b>16 356</b>	<b>1 773,8</b>	<b>74 276</b>	<b>8 022,7</b>	<b>1 491</b>	<b>307,6</b>
4e trimestre	27 929	3 255,8	4 253	464,2	23 613	2 620,9	338	85,8
3e trimestre	29 242	3 471,2	4 472	493,8	19 068	2 069,9	431	90,6
2e trimestre	27 431	3 118,0	4 147	445,1	17 643	1 815,7	418	71,2
1er trimestre	21 000	2 455,4	3 484	370,7	13 952	1 516,1	304	59,9
<b>2014</b>	<b>98 671</b>	<b>10 656,0</b>	<b>16 718</b>	<b>1 692,0</b>	<b>60 929</b>	<b>6 184,8</b>	<b>2 055</b>	<b>320,7</b>
4e trimestre	25 226	2 871,0	4 398	461,0	17 412	1 833,8	433	88,6
3e trimestre	26 430	2 855,1	4 320	437,0	15 989	1 628,1	553	87,8
2e trimestre	26 004	2 744,9	4 407	441,3	15 159	1 500,4	559	82,9
1er trimestre	21 011	2 185,0	3 593	352,8	12 369	1 222,6	510	61,4

(1) Sous toutes réserves, compte tenu des lacunes constatées dans les déclarations de versements et d'amortissements. Les versements sont les sommes effectivement mises à la disposition de l'emprunteur pendant la période sous revue.

(2) Un établissement a fait un ajustement de 11 170K€

(3) Un établissement a fait un ajustement de 9 025K€

(4) Un établissement a fait un ajustement de 8 296K€

(5) Un établissement a fait un ajustement de 8 400K€

(6) Un établissement a fait des ajustements de -6 719 436K€ suite à une bascule informatique, un autre a procédé à un ajustement de 17 613K€ (Mise à jour des méthodes de calcul - Nouveaux plans comptables des établissements de crédit).

(7) Un établissement a fait un reclassement comptable des encours de prêts enregistrés à tort comme PC pour un montant de 4 776 104 K€, un autre a procédé à une régularisation de 361K€ (prise en compte des PAS)

\* Prêts (PAS, PSLA et autres PC) dont les titulaires remplissaient, à la date de la demande, les conditions requises pour bénéficier de l'APL, autrement dit sont éligibles à l'APL. A noter qu'un certain nombre d'établissements de crédit déclarent systématiquement l'ensemble de leurs emprunteurs éligibles à l'APL (confondant l'éligibilité à l'APL au titre du prêt et celle du ménage) tandis qu'à l'inverse, d'autres indiquent qu'aucun ménage ne pourra en bénéficier (la plupart du temps parce qu'ils n'ont pas recueilli et stocké l'information).

Il s'agit pour chacune des colonnes de ce tableau de particularités de certains PC. Des prêts peuvent appartenir aux différentes catégories de ce tableau, mais d'autres ne faire partie d'aucune.

## Annexe 2 : Emissions des prêts conventionnés par principaux Prêteurs

Déclarations reçues au 08/02/2017

### Emissions par type de prêteur - Effectifs

	Ensemble	Banques	Banques Mutualistes ou Coopératives	Etablissements spécialisés
<b>2016</b>	<b>111 740</b>	<b>26 800</b>	<b>55 605</b>	<b>29 335</b>
	100,0%	24,0%	49,8%	26,3%
4e trimestre	30 540	6 529	14 686	9 325
3e trimestre	27 203	6 357	13 770	7 076
2e trimestre	31 920	9 007	16 263	6 650
1er trimestre	22 077	4 907	10 886	6 284
<b>2015</b>	<b>105 602</b>	<b>24 044</b>	<b>54 687</b>	<b>26 871</b>
	100,0%	22,8%	51,8%	25,4%
4e trimestre	27 929	5 844	14 713	7 372
3e trimestre	29 242	6 647	15 707	6 888
2e trimestre	27 431	6 348	14 859	6 224
1er trimestre	21 000	5 205	9 408	6 387
<b>2014</b>	<b>98 671</b>	<b>19 549</b>	<b>50 843</b>	<b>28 279</b>
	100,0%	19,8%	51,5%	28,7%
4e trimestre	25 226	5 685	11 431	8 110
3e trimestre	26 430	4 732	14 078	7 620
2e trimestre	26 004	4 966	14 059	6 979
1er trimestre	21 011	4 166	11 275	5 570

### Emissions par type de prêteur - Montants en M€

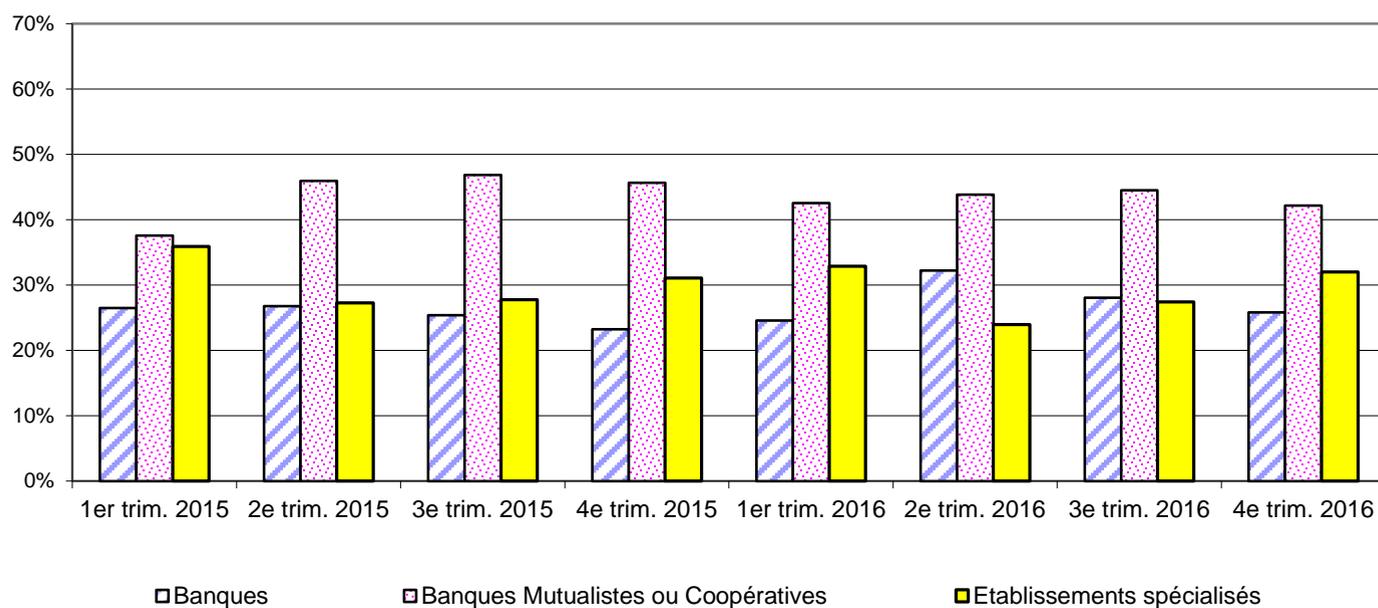
	Ensemble	Banques	Banques Mutualistes ou Coopératives	Etablissements spécialisés
<b>2016</b>	<b>12 255,1</b>	<b>3 423,4</b>	<b>5 305,2</b>	<b>3 526,5</b>
	100,0%	27,9%	43,3%	28,8%
4e trimestre	3 412,2	881,2	1 438,6	1 092,4
3e trimestre	3 008,4	843,9	1 339,6	824,8
2e trimestre	3 454,2	1 113,6	1 513,9	826,7
1er trimestre	2 380,3	584,7	1 013,1	782,6
<b>2015</b>	<b>12 300,5</b>	<b>3 123,3</b>	<b>5 469,8</b>	<b>3 707,4</b>
	100,0%	25,4%	44,5%	30,1%
4e trimestre	3 255,8	757,2	1 487,4	1 011,3
3e trimestre	3 471,2	880,8	1 626,7	963,7
2e trimestre	3 118,0	834,5	1 433,0	850,5
1er trimestre	2 455,4	650,7	922,8	881,9
<b>2014</b>	<b>10 656,0</b>	<b>2 277,9</b>	<b>4 585,2</b>	<b>3 793,0</b>
	100,0%	21,4%	43,0%	35,6%
4e trimestre	2 871,0	706,9	1 062,7	1 101,4
3e trimestre	2 855,1	550,7	1 277,2	1 027,2
2e trimestre	2 744,9	559,7	1 250,0	935,2
1er trimestre	2 185,0	460,5	995,3	729,2

[page suivante](#)

## Annexe 2 : Emissions des prêts conventionnés par principaux Prêteurs

Déclarations reçues au 08/02/2017

### **PARTS DE MARCHE (en montant d'émissions des PC)**



### Annexe 3 : Emissions de prêts conventionnés par type d'opérations

Déclarations reçues au 08/02/2017

#### Emissions par type d'opérations - Effectifs

	Ensemble	Neuf	Acquisition- amélioration	Acquisition seule	Travaux
<b>2016</b>	<b>111 740</b>	<b>43 151</b>	<b>12 912</b>	<b>54 147</b>	<b>1 530</b>
	<b>100,0%</b>	<b>38,6%</b>	<b>11,6%</b>	<b>48,5%</b>	<b>1,4%</b>
4e trimestre	30 540	13 286	3 506	13 317	431
3e trimestre	27 203	10 211	3 220	13 387	385
2e trimestre	31 920	11 686	3 732	16 069	433
1er trimestre	22 077	7 968	2 454	11 374	281
<b>2015</b>	<b>105 602</b>	<b>37 073</b>	<b>11 019</b>	<b>55 583</b>	<b>1 927</b>
	<b>100,0%</b>	<b>35,1%</b>	<b>10,4%</b>	<b>52,6%</b>	<b>1,8%</b>
4e trimestre	27 929	10 262	2 777	14 442	448
3e trimestre	29 242	10 496	2 985	15 241	520
2e trimestre	27 431	9 411	2 870	14 562	588
1er trimestre	21 000	6 904	2 387	11 338	371
<b>2014</b>	<b>98 671</b>	<b>35 860</b>	<b>10 410</b>	<b>50 446</b>	<b>1 955</b>
	<b>100,0%</b>	<b>36,3%</b>	<b>10,6%</b>	<b>51,1%</b>	<b>2,0%</b>
4e trimestre	25 226	10 510	2 516	11 856	344
3e trimestre	26 430	9 883	2 751	13 300	496
2e trimestre	26 004	8 878	2 820	13 661	645
1er trimestre	21 011	6 589	2 323	11 629	470

#### Emissions par type d'opérations - Montants M€

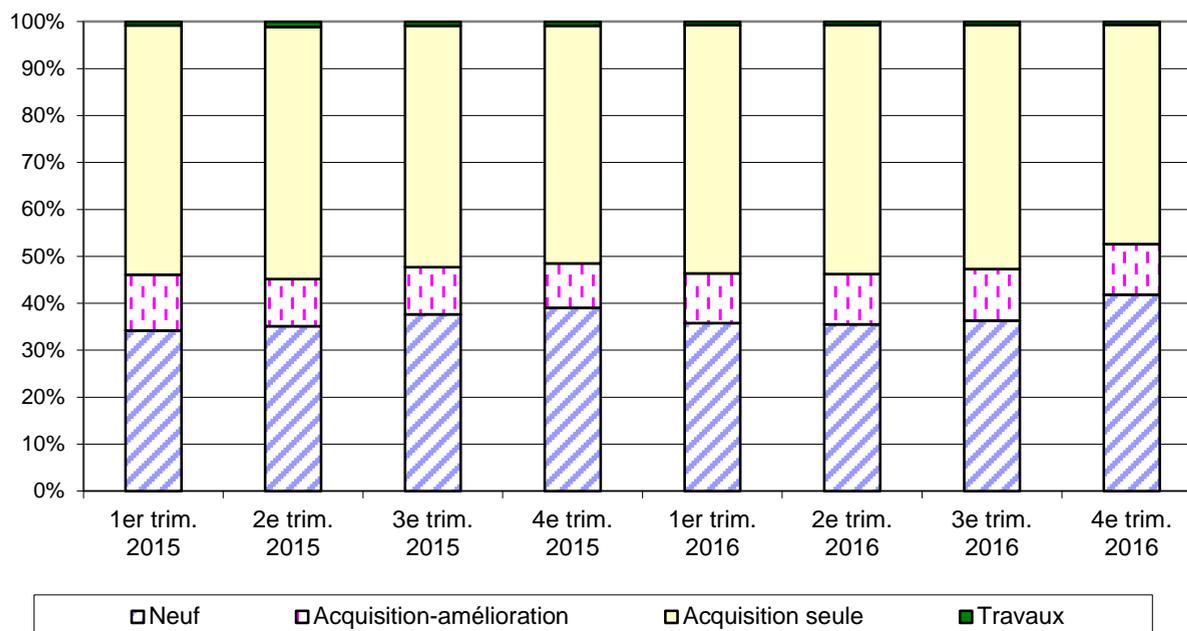
	Ensemble	Neuf	Acquisition- amélioration	Acquisition seule	Travaux
<b>2016</b>	<b>12 255,1</b>	<b>4 596,4</b>	<b>1 320,9</b>	<b>6 248,8</b>	<b>89,0</b>
	<b>100,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>10,8%</b>	<b>51,0%</b>	<b>0,7%</b>
4e trimestre	3 412,2	1 427,1	367,7	1 594,3	23,0
3e trimestre	3 008,4	1 091,6	330,3	1 563,1	23,4
2e trimestre	3 454,2	1 225,9	370,5	1 833,0	24,8
1er trimestre	2 380,3	851,8	252,4	1 258,4	17,8
<b>2015</b>	<b>12 300,5</b>	<b>4 510,9</b>	<b>1 264,1</b>	<b>6 411,8</b>	<b>113,8</b>
	<b>100,0%</b>	<b>36,7%</b>	<b>10,3%</b>	<b>52,1%</b>	<b>0,9%</b>
4e trimestre	3 255,8	1 270,5	307,8	1 649,1	28,5
3e trimestre	3 471,2	1 307,5	348,6	1 784,7	30,4
2e trimestre	3 118,0	1 094,1	315,0	1 673,6	35,3
1er trimestre	2 455,4	838,8	292,7	1 304,3	19,6
<b>2014</b>	<b>10 656,0</b>	<b>4 132,5</b>	<b>1 063,3</b>	<b>5 350,6</b>	<b>109,6</b>
	<b>100,0%</b>	<b>38,8%</b>	<b>10,0%</b>	<b>50,2%</b>	<b>1,0%</b>
4e trimestre	2 871,0	1 247,5	274,1	1 329,2	20,2
3e trimestre	2 855,1	1 138,4	279,9	1 408,1	28,6
2e trimestre	2 744,9	1 011,8	276,6	1 425,4	31,2
1er trimestre	2 185,0	734,7	232,7	1 187,9	29,6

[page suivante](#)

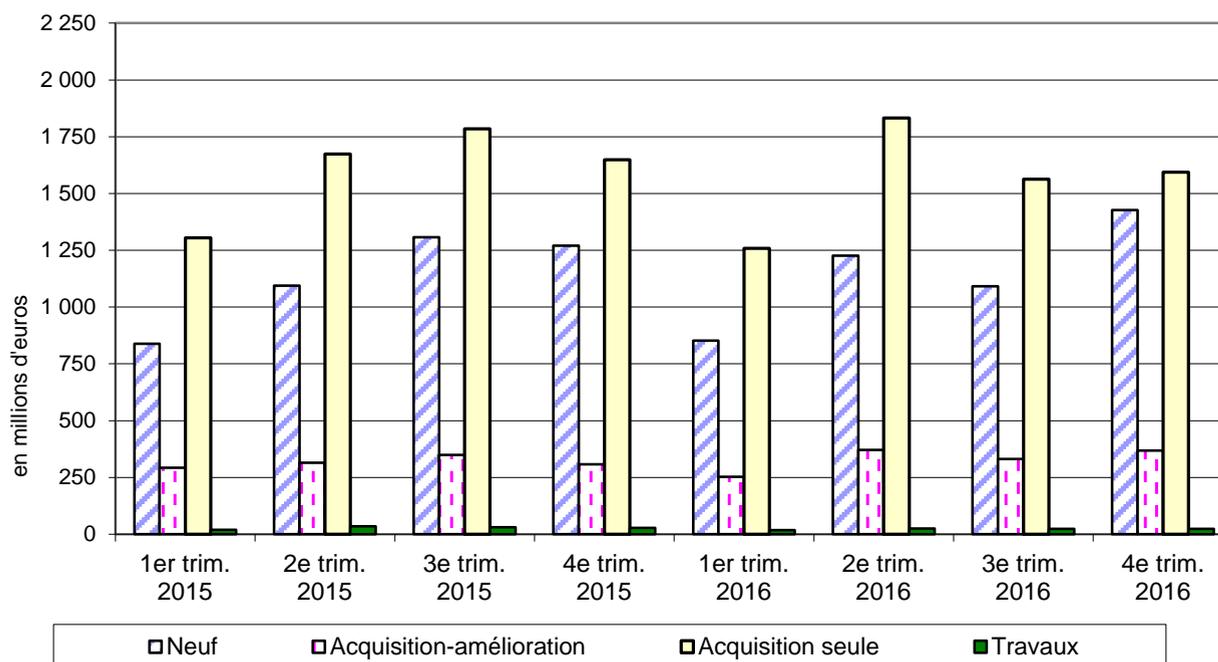
### Annexe 3 : Emissions de prêts conventionnés par type d'opérations

Déclarations reçues au 08/02/2017

#### REPARTITION des émissions par type d'opération (en montant)



#### EMISSIONS TRIMESTRIELLES par type d'opération (en montant)

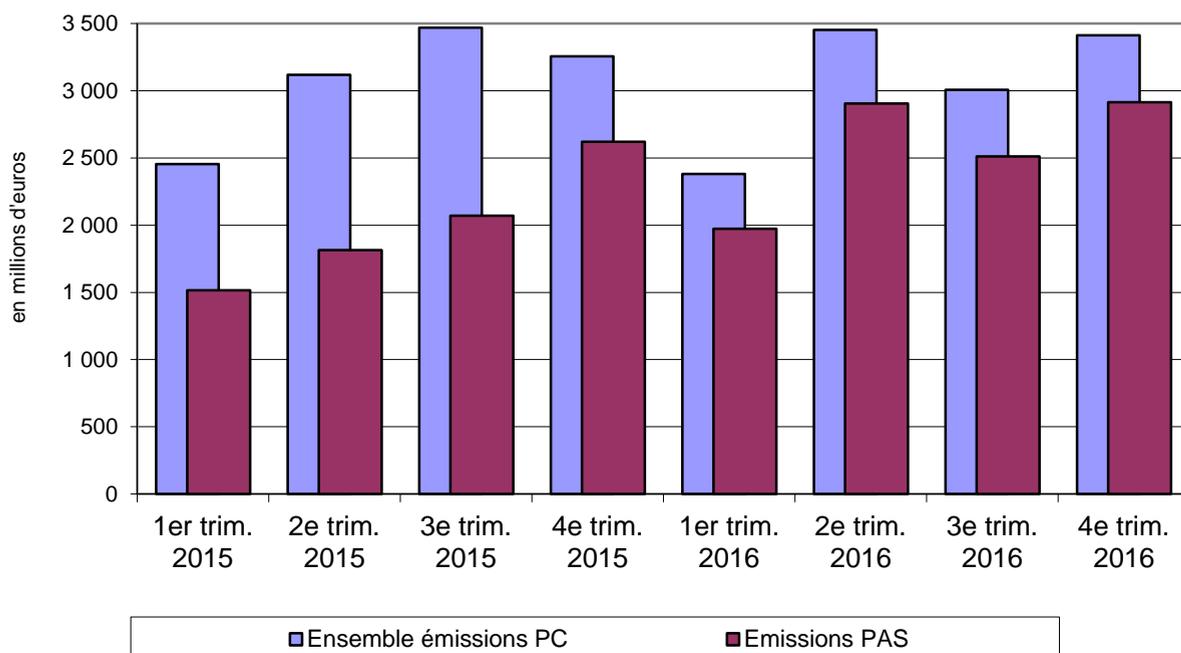


## Annexe 4 : Emissions PC / PAS

Déclarations reçues au 08/02/2017

M€	Ensemble		dont PAS		Poids des PAS dans l'ensemble des PC	
	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant
<b>2016</b>	<b>111 740</b>	<b>12 255,1</b>	<b>98 988</b>	<b>10 306,2</b>	<b>88,6%</b>	<b>84,1%</b>
4e trimestre	30 540	3 412,2	27 238	2 916,1	89,2%	85,5%
3e trimestre	27 203	3 008,4	23 868	2 511,1	87,7%	83,5%
2e trimestre	31 920	3 454,2	28 304	2 906,4	88,7%	84,1%
1er trimestre	22 077	2 380,3	19 578	1 972,6	88,7%	82,9%
<b>2015</b>	<b>105 602</b>	<b>12 300,5</b>	<b>74 276</b>	<b>8 022,7</b>	<b>70,3%</b>	<b>65,2%</b>
4e trimestre	27 929	3 255,8	23 613	2 620,9	84,5%	80,5%
3e trimestre	29 242	3 471,2	19 068	2 069,9	65,2%	59,6%
2e trimestre	27 431	3 118,0	17 643	1 815,7	64,3%	58,2%
1er trimestre	21 000	2 455,4	13 952	1 516,1	66,4%	61,7%
<b>2014</b>	<b>98 671</b>	<b>10 656,0</b>	<b>60 929</b>	<b>6 184,8</b>	<b>61,7%</b>	<b>58,0%</b>
4e trimestre	25 226	2 871,0	17 412	1 833,8	69,0%	63,9%
3e trimestre	26 430	2 855,1	15 989	1 628,1	60,5%	57,0%
2e trimestre	26 004	2 744,9	15 159	1 500,4	58,3%	54,7%
1er trimestre	21 011	2 185,0	12 369	1 222,6	58,9%	56,0%

### EMISSIONS PC et PAS (en montant)



## Annexe 5 : Historique trimestriel des flux et encours

Déclarations reçues au 08/02/2017

### Encours global des Prêts Conventionnés (M€)

	Encours fin de période	dont PC avec APL (1)		dont PAS		dont PC d'une durée > à 20 ans	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>2016</b>	<b>67 595</b>	<b>17 450</b>	<b>25,8%</b>	<b>48 737</b>	<b>72,1%</b>	<b>38 887</b>	<b>57,5%</b>
4e trimestre	67 595 (2)	17 450	25,8%	48 737	72,1%	38 887	57,5%
3e trimestre	67 699 (3)	17 175	25,4%	48 295	71,3%	39 464	58,3%
2e trimestre	67 708 (4)	20 192	29,8%	47 724	70,5%	39 897	58,9%
1er trimestre	67 329 (5)	17 749	26,4%	47 018	69,8%	39 848	59,2%
<b>2015</b>	<b>66 985</b>	<b>18 574</b>	<b>27,7%</b>	<b>46 249</b>	<b>69,0%</b>	<b>39 527</b>	<b>59,0%</b>
4e trimestre	66 985 (6)	18 574	27,7%	46 249	69,0%	39 527	59,0%
3e trimestre	73 309	17 325	23,6%	50 491	68,9%	35 583	48,5%
2e trimestre	73 030	17 915	24,5%	49 554	67,9%	36 505	50,0%
1er trimestre	72 506	18 373	25,3%	48 524	66,9%	36 852	50,8%
<b>2014</b>	<b>72 072</b>	<b>19 092</b>	<b>26,5%</b>	<b>45 482</b>	<b>63,1%</b>	<b>36 949</b>	<b>51,3%</b>
4e trimestre	72 072	19 092	26,5%	45 482	63,1%	36 949	51,3%
3e trimestre	71 102	19 586	27,5%	44 400	62,4%	36 456	51,3%
2e trimestre	69 915	19 716	28,2%	44 122	63,1%	35 646	51,0%
1er trimestre	68 808 (7)	19 606	28,5%	43 391	63,1%	34 690	50,4%

### Encours des Prêts Conventionnés par types de prêteurs (M€)

	Encours fin de période	Banques	Banques Mutualistes ou Coopératives	Etablissements spécialisés
<b>2016</b>	<b>67 595</b>	<b>14 001</b>	<b>32 333</b>	<b>21 262</b>
4e trimestre	67 595 (2)	14 001	32 333	21 262
3e trimestre	67 699 (3)	13 819	32 377	21 503
2e trimestre	67 708 (4)	13 577	32 336	21 795
1er trimestre	67 329 (5)	13 327	32 054	21 948
<b>2015</b>	<b>66 985</b>	<b>13 234</b>	<b>32 044</b>	<b>21 707</b>
4e trimestre	66 985 (6)	13 234	32 044	21 707
3e trimestre	73 309	13 090	32 039	28 180
2e trimestre	73 030	12 988	32 365	27 677
1er trimestre	72 506	12 854	32 571	27 080
<b>2014</b>	<b>72 072</b>	<b>12 771</b>	<b>32 873</b>	<b>26 428</b>
4e trimestre	72 072	12 771	32 873	26 428
3e trimestre	71 102	12 639	32 759	25 704
2e trimestre	69 915	12 501	32 384	25 030
1er trimestre	68 808 (7)	12 355	32 007	24 446

(1) Prêts dont les titulaires remplissaient, à la date de la demande, les conditions requises pour bénéficier de l'APL

(2) Un établissement a fait un ajustement de 11 170K€

(3) Un établissement a fait un ajustement de 9 025K€

(4) Un établissement a fait un ajustement de 8 296K€

(5) Un établissement a fait un ajustement de 8 400K€

(6) Un établissement a fait des ajustements de -6 719 436K€ suite à une bascule informatique, un autre a procédé à un ajustement de 17 613K€ (Mise à jour des méthodes de calcul - Nouveaux plans comptables des établissements de crédit).

(7) Un établissement a fait un reclassement comptable des encours de prêts enregistrés à tort comme PC pour un montant de 4 776 104 K€, un autre a procédé à une régularisation de 361K€ (prise en compte des PAS)

[page suivante](#)

## Annexe 5 : Historique trimestriel des flux et encours

Déclarations reçues au 08/02/2017

### Flux affectant les encours : versements réalisés et amortissements (M€)

Sous toutes réserves, compte tenu des lacunes constatées dans les déclarations d'affaires nouvelles et d'amortissements.  
Les versements représentent ceux réalisés depuis la fin du trimestre précédent.

Périodes	Versements	Neuf		Acquisition-amélioration		Acquisition seule		Travaux		Amortissements et RA	
	Montant	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	dont RA
<b>2016</b>	<b>11 202</b>	<b>4 103</b>	<b>36,6%</b>	<b>1 209</b>	<b>10,8%</b>	<b>5 791</b>	<b>51,7%</b>	<b>98</b>	<b>0,9%</b>	<b>10 629</b>	<b>6 713</b>
4e trimestre	2 859	1 053	36,8%	337	11,8%	1 445	50,5%	24	0,8%	2 974	2 045
3e trimestre	2 955	925	31,3%	333	11,3%	1 672	56,6%	26	0,9%	2 973	1 962
2e trimestre	2 862	1 100	38,4%	293	10,2%	1 443	50,4%	25	0,9%	2 492	1 501
1er trimestre	2 525	1 025	40,6%	247	9,8%	1 231	48,7%	23	0,9%	2 189	1 205
<b>2015</b>	<b>11 736</b>	<b>4 454</b>	<b>37,9%</b>	<b>1 189</b>	<b>10,1%</b>	<b>5 986</b>	<b>51,0%</b>	<b>108</b>	<b>0,9%</b>	<b>10 121</b>	<b>6 229</b>
4e trimestre	3 209	1 286	40,1%	312	9,7%	1 579	49,2%	32	1,0%	2 830	1 840
3e trimestre	3 184	1 064	33,4%	326	10,2%	1 766	55,5%	27	0,9%	2 905	1 921
2e trimestre	2 874	1 105	38,4%	293	10,2%	1 449	50,4%	27	0,9%	2 349	1 401
1er trimestre	2 469	999	40,5%	257	10,4%	1 191	48,2%	22	0,9%	2 035	1 066
<b>2014</b>	<b>10 385</b>	<b>4 165</b>	<b>40,1%</b>	<b>1 029</b>	<b>9,9%</b>	<b>5 077</b>	<b>48,9%</b>	<b>113</b>	<b>1,1%</b>	<b>6 459</b>	<b>2 628</b>
4e trimestre	2 677	1 127	42,1%	270	10,1%	1 251	46,7%	29	1,1%	1 707 (1)	745
3e trimestre	2 814	1 007	35,8%	287	10,2%	1 491	53,0%	30	1,1%	1 628 (1)	657
2e trimestre	2 608	1 086	41,6%	250	9,6%	1 244	47,7%	28	1,1%	1 501 (1)	535
1er trimestre	2 285	946	41,4%	222	9,7%	1 091	47,7%	26	1,2%	1 623 (1)	691

## Annexe 6 : Emissions des prêts conventionnés par établissements

Déclarations reçues au 08/02/2017

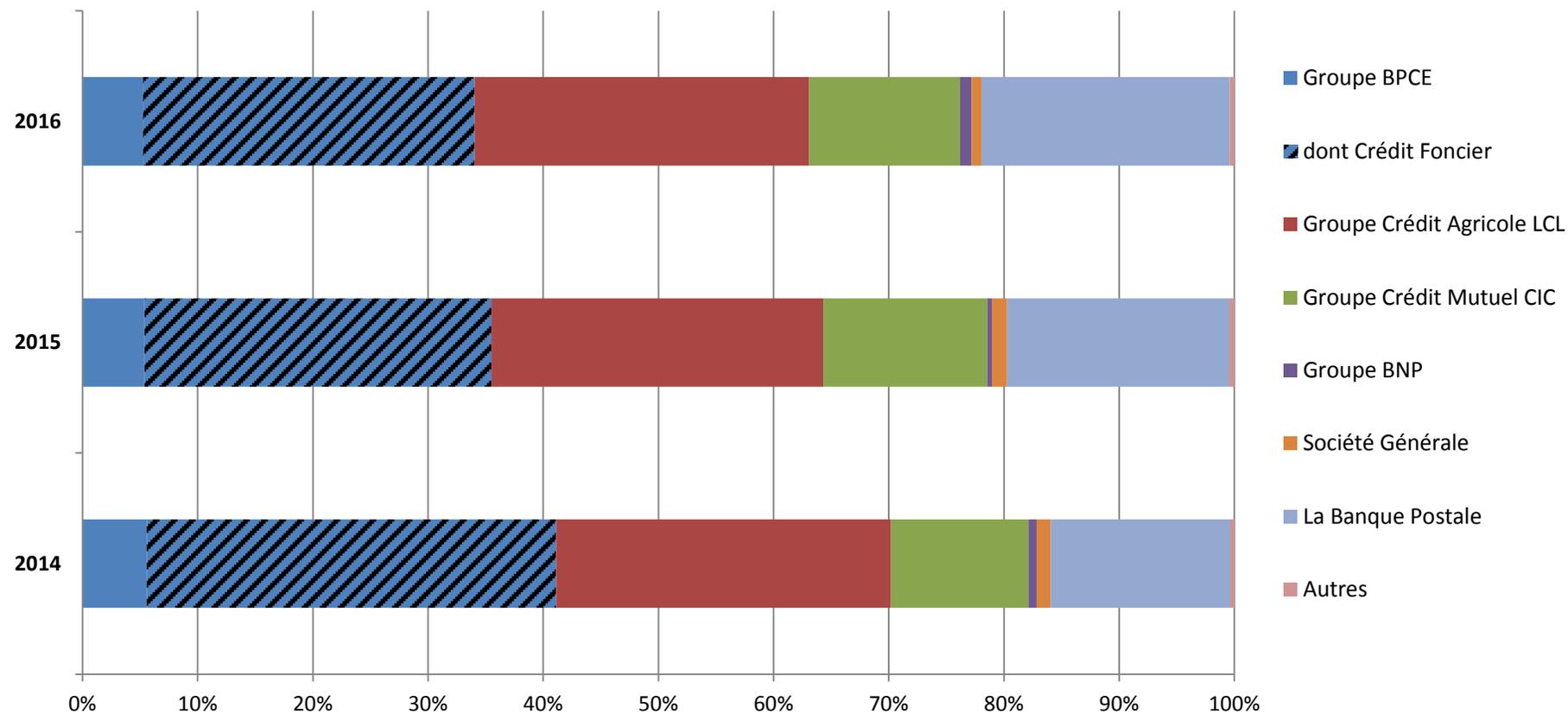
	2014		2015		2016	
	effectifs	Montants en M€	effectifs	Montants en M€	effectifs	Montants en M€
Banques Populaires (BPCE)	984	129,4	976	128,4	943	120,4
Caisses d'Epargne (BPCE)	4 543	464,4	3 846	531,8	4 436	523,8
Crédit Foncier de France	28 227	3 786,1	26 871	3 707,4	29 335	3 526,5
<b>Groupe BPCE</b>	<b>33 754</b>	<b>4 380</b>	<b>31 693</b>	<b>4 368</b>	<b>34 714</b>	<b>4 171</b>
Crédit Agricole	36 482	3 049,6	38 326	3 491,2	39 508	3 462,9
LCL	431	47,8	433	53,9	829	98,1
<b>Groupe Crédit Agricole LCL</b>	<b>36 913</b>	<b>3 097</b>	<b>38 759</b>	<b>3 545</b>	<b>40 337</b>	<b>3 561</b>
Crédit Mutuel	8 854	944,2	11 542	1 319,0	10 718	1 198,1
CIC	2 807	328,6	3 366	430,4	3 241	404,9
<b>Groupe Crédit Mutuel CIC</b>	<b>11 661</b>	<b>1 273</b>	<b>14 908</b>	<b>1 749</b>	<b>13 959</b>	<b>1 603</b>
BNP/PARIBAS	615	77,0	409	50,6	835	124,5
BNP Paribas Personal Finance	1	0,1	0	0,0	0	0,0
<b>Groupe BNP</b>	<b>616</b>	<b>77</b>	<b>409</b>	<b>51</b>	<b>835</b>	<b>124</b>
<b>Société Générale</b>	<b>1 207</b>	<b>129,6</b>	<b>1 309</b>	<b>160,5</b>	<b>894</b>	<b>104,8</b>
<b>La Banque Postale</b>	<b>14 235</b>	<b>1 660,3</b>	<b>18 162</b>	<b>2 371,8</b>	<b>20 627</b>	<b>2 639,1</b>
<b>Autres</b>	<b>285</b>	<b>38,9</b>	<b>362</b>	<b>55,5</b>	<b>374</b>	<b>52,1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>98 671</b>	<b>10 656,0</b>	<b>105 602</b>	<b>12 300,5</b>	<b>111 740</b>	<b>12 255,1</b>

[page suivante](#)

## Annexe 6 : Emissions des prêts conventionnés par établissements

Déclarations reçues au 08/02/2017

### PARTS DE MARCHE (en montant d'émissions des PC)



## **Annexe 7 : Liste des établissements**

déclarant à la SGFGAS un encours non nul fin décembre 2016

### **Banques**

B P E  
BANQUE CHALUS  
BANQUE COURTOIS  
BANQUE DE SAVOIE  
BANQUE LAYDERNIER  
BANQUE RHONE ALPES  
BNP PARIBAS  
BNP Paribas Personal Finance  
Banque CIC Sud Ouest  
CIC Est  
CIC Nord Ouest  
CIC Ouest  
CREDIT DU NORD  
Caisse Française de Financement  
Crédit Industriel et Commercial  
DEXIA Crédit Local  
LA BANQUE POSTALE  
LCL  
LYONNAISE DE BANQUE  
S B E  
SOCIETE GENERALE  
SOCIETE MARSEILLAISE CREDIT  
SOFIAP

### **Banques Mutualistes ou Coopératives**

BANQUES POPULAIRES (BPCE)  
CAISSES D'EPARGNE (BPCE)  
CREDIT AGRICOLE s.a.  
CREDIT MUTUEL

### **Etablissements spécialisés**

CIFD  
CREDIT FONCIER DE FRANCE